

TENDON

Bulletin municipal
2016



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	2
TENDON PRATIQUE	3
DELIBERATIONS DU CONSEIL	5
ETAT CIVIL 2015	23
COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 – BUDGET 2015	24
LA FORET COMMUNALE	27
LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)	28
LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	32
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TENDON	34
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU	36
COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVIS (CSBI)	37
LE MOT DU CORRESPONDANT DEFENSE	38
LES ENTREPRISES ET ARTISANS DU VILLAGE	40
LISTE DES AGRICULTEURS – HEBERGEURS – GÎTEURS	41
L'ASSOCIATION FAMILIALE	43
L'AMICALE LAÏQUE	44
L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	46
LE CLUB DES CASCADES	47
LA SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE	48
L'ASSOCIATION DE PECHE (AAPPMA DE TENDON - DOCELLES)	52
LA LEGION VOSGIENNE TENDON - FAUCOMPIERRE	53
L'ASSOCIATION DING DINGUE DEUCHE	54
L'ENSEMBLE LYRIQUE INTERLUDE	55
LE CALENDRIER DES EVENEMENTS DE L'ANNEE 2016	56

LE MOT DU MAIRE

La parution du bulletin municipal annuel est toujours l'occasion de faire un tour d'horizon complet des actions menées par l'équipe municipale et des projets à venir. La vie des associations du village est reprise également en détail ; chaque bureau peut faire partager ses activités à l'ensemble de la population et traduire le dynamisme que ce réseau procure à notre vie de village tout au long de l'année et que beaucoup nous envient.

Je démarrerai mon propos en vous présentant à toutes et à tous et au nom de toute l'équipe municipale, une très bonne année 2016 avec la santé, le bonheur et la réussite. Que la société dans laquelle nous vivons avec des événements complètement hors du commun amenant des périodes difficiles à vivre à tous points de vue, puisse nous permettre de bien vivre ensemble dans le respect de l'autre et la recherche de son bien être !....

2015 a vu se poursuivre les dossiers communaux courants au niveau du fonctionnement avec plus de temps consacré à la vie de la Communauté de Communes de Gérardmer Monts et Vallées, entre réunions de bureau, réunions du Conseil Communautaire, réunions des différentes commissions ou les premières rencontres avec d'autres élus des collectivités voisines pour préparer le nouveau schéma territorial à venir en 2017 avec un périmètre encore élargi. Nos petites communes se diluent donc de plus en plus dans de grands ensembles territoriaux où il nous faudra continuer d'exister en se montrant très présent.

Un bulletin communautaire relatant l'année 2015 vous sera également adressé en avril ou mai 2016, reprenant l'essentiel des dossiers traités à la Communauté de Communes.

Les investissements ont été plus réduits sur 2015, année de transition avant le gros chantier d'aménagement du Centre Bourg qui va démarrer ce printemps pour se prolonger toute l'année. Nous nous excusons d'ores et déjà pour les nombreuses perturbations engendrées mais cette sécurisation et cet embellissement de notre village sont devenus plus que nécessaires et feront de Tendon, une porte du Massif Vosgien digne de cette appellation. L'aspect budgétaire est également énorme dans une période où les subventions se ralentissent et le recours à l'emprunt devrait s'avérer nécessaire pour ce dossier, le coût de l'argent emprunté étant par chance très faible en ce moment.

Le dossier de la forêt reste également une priorité et nous augmentons chaque année le patrimoine forestier communal, donc la capacité à dégager des revenus à l'avenir. L'année 2015 aura été un bon cru en matière de recettes forestières et l'amélioration technique de nos parcelles se poursuit.

Notre avenir est donc bien entre nos mains et chacun est légitime pour apporter sa pierre à l'édifice et trouver satisfaction dans son action ; le monde rural trouvera son salut par le combat de ses habitants pour le maintien d'une qualité de vie et la persistance des services de proximité qui doivent donner envie à d'autres de rejoindre nos villages.

Bonne année 2016 à tous

Gérard CLEMENT

LA MAIRIE

✉ 23, Route des Cascades

☎ 03.29.66.66.01

Site Internet : www.tendon.fr avec lien direct sur l'adresse mail de la Mairie

Mail : communetendon@wanadoo.fr

🕒 Le secrétariat est ouvert les mardis matin de 9 h 00 à 12 h 00 et jeudis après-midi de 14 h 00 à 18 h 30

Les permanences du maire et des adjoints se tiennent les jeudis après-midi, et sur rendez-vous.

🏛️ La salle polyvalente peut être réservée en mairie, 1 mois à l'avance.

✓ La commune est rattachée à la communauté de communes de « Gérardmer Monts et Vallées ».

L'ECOLE

✉ 1, Place de la mairie

☎ 03.29.66.66.02

Directrice : Laurence Brasseur

✓ **Les inscriptions à l'école se font en mairie, les documents à fournir : justificatif de domicile, livret de famille, certificat de vaccination, certificat médical en cas d'allergie alimentaire**

LE PERSONNEL MUNICIPAL

⇒ Secrétariat de mairie : Maryvonne Hans

⇒ Services Techniques : Joannes Bannerot et Lionel Dumont

⇒ Services des eaux : Lionel Dumont

⇒ Cantine scolaire : Murielle Viard, Carole Duby

⇒ Garderie périscolaire : Marie-France Rubben, Carole Duby, Murielle Viard

⇒ Entretien des locaux : Murielle Viard.

⇒ ATSEM : Odile Cunin.

CORRESPONDANTS DE PRESSE

Jean-Marie et Berthe SAYER sont à votre disposition pour relater vos informations et manifestations dans le quotidien « Vosges Matin ».

Nous les remercions ici de leur disponibilité et de leur apport très important en crédit photo.

Nous remercions également les habitants qui ont donné des photos pour alimenter ce bulletin.

SERVICES D'INFORMATION ET DE SECURITE

⇒ L'AIDE SOCIALE : Notre commune dépend de la circonscription départementale **de Remiremont / Assistante sociale : 03.29.62.25.45.**

Vous pouvez également contacter le Centre Communal d'Action Sociale de la commune en cas de difficultés particulières, qui pourra envisager avec vous des solutions, vous accompagner dans les démarches administratives, ou relayer votre demande auprès des services adaptés.

⇒ L'AIDE AUX PERSONNES AGEES : Vous pouvez contacter le **CLIC de Remiremont** (Centre Local d'Information et de Coordination) **03.29.38.53.20** pour les services à domicile, les démarches administratives ou les prestations sociales. Mail : **clicremiremont@vosges.fr**

⇒ LE CONSEIL AUX FAMILLES ET ASSISTANTS MATERNELS : Vous pouvez contacter Léa DEMANGEON au RAM (Relais d'Assistants Maternels) de Gérardmer au **03.29.27.29.04**. Des permanences seront assurées au cours de l'année sur notre commune selon un calendrier à venir

⇒ L'INFORMATION TOURISTIQUE :

Mairie 03.29.66.66.01

OFFICE DE TOURISME DE GERARDMER **03.29.27.27.27**

Point info Tourisme au Relais Fermier : 13 Route des Cascades à Tendon

⇒ GENDARMERIE DE BRUYERES : **17 / 03.29.50.10.17**

⇒ POMPIERS : **18 ou Chef de Centre Lionel VILLAUME au 03.29.37.65.43.**

⇒ SAMU : **15**

ORDURES MENAGERES (Nouvelle organisation 2016 sur 4 sites de regroupement)

-Le ramassage des ordures a lieu le vendredi matin à partir de 6 h 00.

-Le verre continue à être déposé dans 4 containers dédiés (pas de container sur la place du village)

-Le tri sélectif ne se fait plus que par 4 bornes à cet effet vidées chaque semaine;

le dépôt de sacs jaunes est donc strictement interdit aux lieux de regroupement. Seuls quelques gros cartons peuvent être déposés et seront rassemblés par les employés communaux pour évacuation à la déchetterie

les ordures ménagères doivent être déposées dans les containers semi enterrés (toute présence de matériaux, débris végétaux,...est interdite)

-La déchetterie de Kichompré est accessible aux habitants de la commune (demandez votre PASS à la Mairie sur présentation de la carte grise de votre véhicule)

-La recyclerie du Beillard est ouverte depuis le 09 décembre 2015 (voir flyer inséré dans ce bulletin) pour donner une seconde vie à des meubles, jouets, bibelots, vélos,...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 06 FEVRIER 2015 A 20H30

* COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ASSAINISSEMENT :

Résultats 2014

Fonctionnement : Recettes : 4 057.95€
Dépenses : 4 865.94 €

Investissement : Recettes : 4 771.43 €

Résultats de clôture 2014

Excédent de fonctionnement : 791.67 €
Excédent d'investissement : 85 981.13 €

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2014. Il est procédé au vote
Le compte administratif ASSAINISSEMENT 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents

* COMPTE ADMINISTRATIF 2014 FORETS :

Résultats 2014

Fonctionnement : Recettes : 93 403.08 €
Dépenses : 121 418.89 €

Investissement : Recettes : 34 988.43 €
Dépenses : 8 347.56 €

Résultats de clôture 2014

Excédent de fonctionnement : 273 829.37 €
Déficit d'investissement : 8 347.56 €

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2014. Il est procédé au vote
Le compte administratif FORETS 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents

* COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE :

Résultats 2014

Fonctionnement : Recettes : 547 926.50 €
Dépenses : 402 622.50 €

Investissement : Recettes : 286 638.11 €
Dépenses : 554 683.77 €

Résultats de clôture 2014

Excédent de fonctionnement : 181 769.82 €
Déficit d'investissement : 293 190.47 €

Mr le Maire se retire pour l'adoption du CA 2014. Il est procédé au vote
Le compte administratif COMMUNE 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents

*** COMPTES DE GESTION 2014**

Le conseil,
APPROUVE à l'unanimité des membres présents les comptes de gestion 2014 établis par M. ADAM et Mme JUSTER-GRUN - ASSAINISSEMENT - FORETS - COMMUNE

*** AFFECTATION RESULTATS ASSAINISSEMENT:**

Le conseil,
DECIDE l'affectation des résultats 2014 - Assainissement
Fonctionnement : 791.67 € recettes
Investissement : 85 981.13 € recettes

*** AFFECTATION RESULTATS FORETS :**

Le conseil,
DECIDE l'affectation des résultats 2014 - Forêts
Compte 1068 : 8 347.56 €
Fonctionnement : 265 481.81 € recettes
Investissement : 8 347.56 € dépenses

*** AFFECTATION RESULTATS COMMUNE**

Le conseil,
DECIDE de l'affectation des résultats 2014 - Commune
Compte 1068 : 181 769.82 €
Fonctionnement : 0 €
Investissement : 293 190.47 € dépenses

*** PROGRAMME D'ACTIONS ONF 2015 :**

le conseil,
Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2015, DECIDE l'inscription de
4 050 € HT en investissement
12 570 € HT en fonctionnement
RETOURNE le document à l'ONF
DEMANDE à l'ONF de présenter un devis pour les travaux retenus.
DEMANDE à l'ONF de présenter une convention de maîtrise d'oeuvre pour les travaux concernés.
DONNE délégation au maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget.

*** APPLICATION DU REGIME FORESTIER RECTIFICATIF :**

Le conseil,
MODIFIE la délibération du 28 novembre 2014 en rectifiant ainsi
DEMANDE l'application du régime forestier à la parcelle cadastrée suivante :
D 443 Au Pétenolle 0.0820 ha (au lieu de 0.1300 ha)

*** CONVENTION D'ADHESION MEDECINE PREVENTIVE :**

le conseil,
AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion au Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion des Vosges à compter du 01 01 2015

*** ADHESIONS ET RETRAIT SDANC :**

Le conseil,
APPROUVE l'adhésion au SDANC des communes de Hergugney et Repel et le retrait de la commune de Aulnois

*** PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2014/2015 :**

le conseil,
APPROUVE le Projet Educatif Territorial (PEDT) 2014/2015

*** TRAVAUX VOIRIE CHEMIN LAUMOND :**

Le conseil,
Après ouverture des offres RETIENT l'entreprise PEDUZZI VRD 73, Grande Rue 88120 SAINT AME pour la réalisation du chemin de désenclavement de la propriété LAUMOND d'un montant de 43 534 € HT-52 240.80 € TTC
DONNE pouvoir au Maire pour signer et engager les travaux.
Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2015

*** CLASSEMENT VOIRIE VC 14 PRE DES SOEURS :**

Le conseil,
APPROUVE à l'unanimité des votants le classement de la totalité du Chemin du Pré des Soeurs VC 14 dans la voirie communale pour une longueur totale de 1101 m afin d'y entreprendre des travaux de voirie.

*** FRAIS TELEPHONE :**

Le conseil,
ACCEPTTE de régler à Monsieur BANNEROT Joannès , agent d'entretien , un forfait de 15 € mensuel pour la couverture de ses frais téléphoniques à compter du 01 02 2015. Le versement sera effectué trimestriellement .

SEANCE DU 13 MARS 2015 à 20 H 30

* BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE :

Le conseil,

VOTE à l'unanimité des présents le Budget primitif 2015 - Commune

Dépenses de fonctionnement : 499 570.38 €

Recettes de fonctionnement : 530 500.00 €

Dépenses d'investissement : 727 960.47 €

Recettes d'investissement : 727 960.47 €

* BUDGET PRIMITIF 2015 ASSAINISSEMENT :

Le conseil,

VOTE à l'unanimité des présents le Budget primitif 2015 - Assainissement

Dépenses de fonctionnement : 9 571.40 €

Recettes de fonctionnement : 9 571.40 €

Dépenses d'investissement : 90 752.53 €

Recettes d'investissement : 90 752.53 €

* BUDGET PRIMITIF 2015 FORET :

Le conseil,

VOTE à l'unanimité des présents le Budget primitif 2015 - Forêts

Dépenses de fonctionnement : 179 593.00 €

Recettes de fonctionnement : 375 971.81 €

Dépenses d'investissement : 53 207.56 €

Recettes d'investissement : 53 207.56 €

* BA FORETS SUBVENTION COMMUNE :

le conseil,

VOTE une subvention de 110 000 € - art 6522

Cette somme provient de l'excédent de fonctionnement 2014 et reprise au 002 du budget 2015

* SUBVENTION BA ASSAINISSEMENT :

Le conseil,

VOTE une subvention d'exploitation d'un montant de 6079.73 € - art 657364 pour le BA ASSAINISSEMENT

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015

* TAXES DIRECTES LOCALES :

Le conseil

VOTE le taux d'imposition pour les taxes directes locales

- taxe d'habitation 23.33 %

- taxe foncière (bâti) 12.74 %

- taxe foncière (non bâti) 23.52 %

- CFE -cotisation foncière des entreprises : 23.89 %

pour un produit attendu de 151 776 €

*** SUBVENTION CRECHE PARAPLUIE DES PETITS :**

Le conseil,
APPROUVE le versement d'une subvention de 0.70 €/h/enfant pour le fonctionnement de la crèche
"Parapluie des Petits" de Docelles
Pour 6287 heures de présence de 8 enfants durant l'année 2014, la participation est donc de 4 401 €

*** SUBVENTIONS 2015 :**

le conseil,
DECIDE d'allouer les subventions suivantes aux associations du village :

- Amicale des Sapeurs Pompiers	310 €
- Amicale Laique	310 €
- Association Familiale	310 €
- Club des Cascades	50 €
- Ding Dingue Deuche	50 €
- Société de Chasse	50 €
- Légion Vosgienne	50 €
- Société de Pêche	150 €

et à d'autres associations ou organismes intervenant au bénéfice des habitants de Tendon

- Donneurs de Sang de Le Tholy	100 €
- Prévention routière	250 €
- Solidarité Paysan Lorraine	50 €

*** ACHAT PARCELLES BOISEES F413-414 FORETS :**

Le conseil,
DECIDE l'achat des parcelles F 413 et F 414 de la succession de Mme Marguerite HOCQUAUX pour un
montant de 27 500 €
CONFIE la rédaction de l'acte notarié à LOUIS DASSE-PEIFFER-OLLIER-BERTRAND de REMIREMONT
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015

*** AMENAGEMENT SECURITE TRAVERSEE DU VILLAGE SUBVENTION DETR :**

le conseil
A DECIDE les travaux d'aménagement de sécurité de la Traversée du Village RD11-Route des Cascades
pour un coût prévisionnel de 590 700 € HT - 708 840 € TTC
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015
SOLLICITE une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

*** AMENAGEMENT DE SECURITE TRAVERSEE DU VILLAGE RESEAUX DEMANDE DE
SUBVENTION CONSEIL GENERAL**

Le conseil,
A DECIDE les travaux d'aménagement de sécurité de la traversée du Village
RD11 Route des Cascades - Réseaux humides Assainissement et pluvial- pour un coût prévisionnel de 170
155 € - 204 186 € TTC
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015
SOLLICITE une subvention auprès du CONSEIL GENERAL

* **AMENAGEMENT CENTRE BOURG DEMANDE DE SUBVENTION REGION LORRAINE**

le conseil,

A DECIDE les travaux d'aménagement du Centre Bourg pour un coût prévisionnel de 590 770 € HT - 708 840 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Lorraine

* **TRAVAUX THERMIQUE BATIMENT GROUPE SCOLAIRE SUBVENTION CONSEIL GENERAL**

le conseil,

A DECIDE les travaux thermique du bâtiment groupe scolaire pour un coût prévisionnel de 80 152.21 € HT - 96 182.65 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015

SOLLICITE une subvention auprès du CONSEIL GENERAL

* **RBT CAUTION LOGEMENT MOREL JEAN LOUIS 13 ROUTE DES CASCADES**

le conseil,

Vu le départ de Monsieur Jean Louis MOREL au 01 02 2015 DECIDE de lui restituer la caution versée lors de son installation d'un montant de 277.57 €

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015 - art 165

* **ADHESION SDANC :**

Le conseil,

APPROUVE l'adhésion au SDANC du SIA La Bresse-Cornimont

* **ECHANGE PARCELLES C36 et C 651- C 650 :**

le conseil,

ANNULE les délibérations du 28 11 2014 (échange parcelles C 36 et C 651) et (vente parcelle C 650)

DE CIDE l'échange de la parcelle Section C 36 (2095m) sis Derrière chez Queudon appartenant à Monsieur VALANCE Pascal avec la parcelle communale section C 651 (2364 m2) et la parcelle communale section C 650 (199 m2)

Les frais de bornage et notaire sont répartis pour moitié à chaque partie.

CONFIE la rédaction de l'acte notarié à SCP MARION et le bornage à Cabinet

DEMANGE

Valeur de l'échange : 8 000 €

* **RENFORCEMENT DU RESEAU BT ISSU DU POSTE LA VACHERIE**

Monsieur le Maire présente le projet suivant : Renforcement du réseau BT issu du poste LA VACHERIE.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 108 000,00 € TTC et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du Conseil Général du Département des Vosges ou de Facé au titre de son programme au taux de 65 % sur le montant TTC ; le Syndicat Mixte d'Electricité agissant en tant que maître d'ouvrage sollicitera les subventions nécessaires.

Il est précisé qu 'aucune participation financière ne sera demandée pour les travaux électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi d'une subvention.

SEANCE DU 24 avril 2015 à 20 H 30

* BAIL COMMERCIAL 34 ROUTE DES CASCADES :

Le conseil,
DECIDE de louer le local commercial sis 34, route des Cascades à Mr et Mme RIVAT Bertrand pour un montant de 100 € par mois à compter du 01 05 2015
Le loyer est révisable annuellement en fonction des variations de l'indice de référence des loyers INSEE
Le conseil autorise le Maire à signer le bail.
Le conseil autorise le receveur municipal à percevoir les locations correspondantes.
Vu les travaux conséquents de réhabilitation ACCORDE trois mois de location gratuite en échange des travaux de rafraîchissement qui seront effectués par M. et Mme RIVAT

* VENTE PARCELLE SECTION C 663 :

Le conseil,
APPROUVE la vente de la parcelle communale lieu-dit "Les Fournées" Section C 663 d'une superficie de 3 500 m² - parcelle d'aisance à rattacher à la parcelle C 546 - au profit de Mr Hervé LAUMOND et de Mme REMY Patricia au prix de 5 € le m². Frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur
CONFIE la rédaction de l'acte à VILLEMIN Patrick, notaire à Granges sur Vologne

* VENTE PARCELLE SECTION C 664 :

le conseil,
APPROUVE la vente de la parcelle communale lieu-dit "Les Fournées" Section C 664 d'une superficie de 3 287 m² - parcelle d'aisance à rattacher à la parcelle section C 60- au profit de Mr GERARDIN au prix de 2.5 € le m². Frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur
CONFIE la rédaction de l'acte à SCP Michel MARION de Remiremont

* ACHAT PARCELLES D 383-384-385 :

le conseil,
DECIDE d'acquérir par préemption une parcelle de terrain en nature de sol à bois cadastrée "Ez au Henelle" section D 383 pour 8a40ca
section D 384 pour 36a40ca
section D 385 pour 1 ha 32a90ca
Soit une superficie totale de 1 ha 77 a 70 ca pour un montant de 2 800 €
Ces parcelles jouxtent une parcelle communale. Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015
CONFIE la rédaction de l'acte à Office Notarial - Helluy- Gunsly-Dubar de Remiremont

* ACHAT CHAPITEAU :

le conseil,
DECIDE l'achat d'un chapiteau de 90 m² modulable auprès de FAVE Francis - BACHE FAVE TECHNISTORE de Vaucouleurs pour un montant de 7457.50 € HT- 8949 € TTC
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015 - art 231318

*** ACHAT PARCELLE BOISEE D 561 :**

Le conseil
DECIDE l'achat de la parcelle boisée D 561 d'une superficie de 2770 m2 appartenant à M. BEGEL Michel
40 090 GAILLERES pour un montant de 4 800 €
CONFIE la rédaction de l'acte notarié à SCP MARION de Remiremont
Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

*** AMENAGEMENT NATURA 2000 :**

Le conseil,
117 ha de forêt communale sont concernés par le programme Natura 2000
Le comité de pilotage envisage des travaux de génie écologique consistant à entretenir ou créer des
clairières au profit de la faune locale (principalement le grand tétras)
DONNE un accord de principe sur la réalisation des travaux envisagés et subventionnés à 100 % mais
RESERVE sa décision définitive en attente de précisions sur l'étendue exacte des travaux.

*** CREDITS COMMISSION SYNDICALE BIENS INDIVIS TENDON -FAUCOMPIERRE :**

Le conseil,
VOTE les crédits nécessaires à la Commission Syndicale des Biens indivis
Tendon-Faucompierre
-art 6554 : 8 334 €

*** TRAVAUX ONF PETENOLLE et FAING BOURELLE :**

le conseil,
APPROUVE l'exécution de travaux d'éclaircie dans les parcelles situées lieu-dit "Pétenolle" et "Faing
Bourelle"

*** ASSAINISSEMENT VIDANGE FOSSES :**

Le conseil,
RETIENT le devis de EARL DU SAUTEZ à HADOL pour la vidange de totalité des fosses septiques pour un
montant de 4 960 € HT- 5456 € TTC

SEANCE DU 26 juin 2015 à 20 H 30

*** REPARTITION DU FDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES
INTERCOMMUNALES (FPCI) :**

le conseil
Le Maire présente les nouvelles dispositions relatives au reversement du FPCI pour l'année 2015 par la
Communauté de communes de Gérardmer - Monts et Vallées aux communes membres, à savoir :
- répartition selon le droit commun
- répartition dérogatoire n° 1 "à la majorité des deux tiers"
- répartition dérogatoire n° 2 dite "libre"
DECIDE, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents d'adopter la répartition dérogatoire n°
2 dite "libre".

*** VENTE PARCELLE SECTION A 884 :**

Mme Cathy AUBERT quitte la salle pour cette délibération

Le conseil,

APPROUVE la vente de la parcelle communale lieu-dit "A la Poirie" section A 884 d'une superficie de 63 m² au profit de Catherine AUBERT au prix de 3 € le m². Frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

CONFIE la rédaction de l'acte à PETITGENET Cathy, notaire à Bruyères.

*** ALIMENTATION BT ET FT PARCELLES COMMUNALES AUX RONDS CHAMPS :**

Monsieur le Maire présente le projet suivant : Alimentation BT et FT parcelles communales Aux Ronds Champs.

M. le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 8 200,00 € TTC et indique que le Syndicat mixte Départemental d'Electricité des Vosges agirait en tant que maître d'ouvrage.

En application de la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges du 02 décembre 2009, la participation financière de la commune s'élèverait à 49 % de la dépense TTC, ce qui représente 4 018,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-APPROUVE le projet tel qu'il est présenté

-AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage.

-S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

*** GENIE CIVIL DU RESEAU TELEPHONIQUE LORS DES TRAVAUX ALIMENTATION BT ET FT PARCELLES COMMUNALES AUX RONDS CHAMPS :**

Monsieur le Maire présente le projet d'extension du réseau téléphonique suite aux travaux d'alimentation BT et FT des parcelles communales Aux Ronds Champs.

M. le Maire précise que, dans le cadre d'une extension de réseau, France Télécom réalise le câblage et le Syndicat mixte Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges du 20 décembre 2007, le Syndicat finance la surcharge de fouille et la Commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

M. le Maire précise que le montant de ce projet s'élève à 3 120,00 € TTC et que la participation financière de la commune selon la répartition citée ci-dessus s'élève à 1 800,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-APPROUVE le projet tel qu'il est présenté

-AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage.

-S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

*** RELIQUAT BOIS HALLE REPRIS PAR ENTREPRISE LAGARDE :**

le conseil,

DECIDE de vendre une partie du reliquat de bois provenant de la construction de la halle à l'entreprise LAGARDE de LA BAFFE soit 36 pièces de 4 m pour 5,82 m³ + 7,1 m³ repris pour 1 500 € HT

5.82 m³ x 270 = 1 566 € HT + 1 500 € HT = 3 066 € HT - 3 372.60 €

*** AMENAGEMENT D'UNE VOIE D'EVITEMENT ACQUISITION FONCIERE :**

le conseil,

Dans le cadre de l'aménagement de sécurité projeté sur la RD 11 à Tendon, il s'avère nécessaire pour le Conseil Départemental d'acquérir une emprise foncière issue de la parcelle C 535 dont la commune est propriétaire. La surface à acquérir est d'environ 255 m2

Le service des Domaines a fixé la valeur vénale du bien à 0.15 € le m2 correspondant au sol nu. A ce prix, s'ajoute la valeur du peuplement présent dans l'emprise d'un montant de 120 €

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente correspondante.

*** ASSURANCE MULTIRISQUE AVENANT HALLE OUVERTE :**

Le conseil,

AUTORISE le maire à signer l'avenant N°2/12580 au contrat multirisque 10045-2550 pour la couverture de la halle ouverte sis place de la Mairie et le receveur municipal à régler la prime correspondante

SEANCE DU 28 AOUT 2015 à 20 H 30

*** CANTINE SCOLAIRE PRIX DU REPAS :**

le conseil

ACCEPTTE le prix proposé par l'Auberge de la Poirie pour la fourniture des repas à la cantine scolaire soit 5.10 € - dessert et pain compris à compter de la rentrée 2015/2016

*** CANTINE SCOLAIRE TARIFS :**

Le conseil,

FIXE le prix du repas à compter du 01 09 2015 - rentrée scolaire 2015/2016

4.10 € pour les enfants de Tendon

4.70 € pour les enfants extérieurs

*** GARDERIE SCOLAIRE ET ALSH TARIFS :**

Le conseil,

FIXE le prix des cartes de garderie à compter du 01 09 2015 - rentrée scolaire 2015/2016

- quotient familial CAF de 0 à 750 €	1.01 €/heure	27 €
- quotient familial CAF de 751 à 1300 €	1.16 €/heure	31 €
- quotient familial CAF supérieur à 1 301 €	1.29 €/heure	34.60 €

*** LOCATION LOGEMENT 55 ROUTE DES CASCADES F3 -2ème étage :**

le conseil,

DECIDE de louer le logement F3 - 2ème étage droit sis 55 route des Cascades (N°3) à Mme Sandrine VAUCHEL pour un montant de 417 € par mois à compter du 01 08 2015

Le loyer est révisable annuellement en fonction des variations de l'indice de référence des loyers INSEE

Le conseil autorise le Maire à signer le bail et le règlement de location des logements.

Le conseil autorise le receveur municipal à percevoir les locations correspondantes.

*** CONTRAT A DUREE INDETERMINEE VIARD MURIELLE :**

Le conseil,

DECIDE d'établir un contrat à durée indéterminée à Mme Murielle VIARD

- adjoint technique 2ème classe- pour l'entretien des locaux et la surveillance à la cantine scolaire et à la garderie périscolaire à compter du 01 09 2015 - durée hebdomadaire de 17 h 30

Le contrat est pris dans ce sens.

AUTORISE le maire à signer le contrat de travail

*** DELIBERATION MODIFICATIVE DM N° 1 :**

Le conseil,

Vu une insuffisance de crédits

MODIFIE ainsi qu'il suit le BP 2015

art 6288 : - 800 €

art 657364 : + 800 €

*** BA ASSAINISSEMENT DELIBERATION MODIFICATIVE DM N°1 :**

le conseil,

Vu une insuffisance de crédits

MODIFIE ainsi qu'il suit le BP 2015

74 : + 800 €

615 : + 800 €

*** CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CDV MEMBRES COMMISSION APPEL D'OFFRES :**

Le Conseil,

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement de la RD11 dans la traversée de la commune qui implique 2 maîtres d'ouvrage, la commune de TENDON et le Conseil Départemental des Vosges, il est souhaitable de passer une convention constitutive d'un groupement de commandes avec le Conseil Départemental des Vosges conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le groupement est créé en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés pour chacun des membres du groupement, à savoir :

-Les travaux :

-Pour la commune de TENDON : Aménagement de trottoirs et voirie communale, stationnement, réseaux secs, assainissement pluvial et aménagements paysagers.

-Pour le Conseil Départemental des Vosges : Décaissement de chaussée, structure de chaussée, couches de liaison et de roulement.

Le Conseil Départemental des Vosges est désigné comme coordonnateur chargé de la gestion des procédures.

La Commission d'appel d'offres du groupement de commandes doit être composée par un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative.

Le Conseil Départemental des Vosges étant désigné comme coordonnateur chargé de la gestion des procédures, c'est le représentant du Conseil Départemental des Vosges qui présidera la C.A.O. du groupement.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire qui a donné lecture du projet de convention,
Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
EMET un avis favorable à la création d'un groupement de commandes avec le Conseil Départemental des Vosges,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
ELIT Monsieur Gérard VAUCHEL membre titulaire et Monsieur Bruno CHARTON membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

*** AMENAGEMENT SECURITE RD 11 RTE DES CASCADES CARREFOUR PLACE DE LA MAIRIE - AMENDES DE POLICE :**

le conseil,
A DECIDE les travaux d'aménagement de sécurité de la traversée du Village RD 11 - route des Cascades - carrefour place de la Mairie -
SOLLICITE une subvention au titre des Amendes de Police
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015

*** AMENAGEMENT SECURITE RD11 RTE DES CASCADES CARREFOUR RUE DE LA CLE AMENDES DE POLICE :**

Le conseil,
A DECIDE les travaux d'aménagement de sécurité de la traversée du village RD 11 - route des Cascades - carrefour Rue de la Clé -
SOLLICITE une subvention au titre des Amendes de Police
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015

*** ADHESION SDANC :**

Le conseil
APPROUVE l'adhésion au SDANC des communes de BOUXURULLES, REMOVILLE et la NEUVEVILLE SOUS MONFORT

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2015 à 20 H 30

*** TRAVAUX ECOLE FENETRES :**

le conseil
RETIENT le devis de l'entreprise Menuiserie COUVAL Groupe Hilzinger pour un montant de 23 847 € HT - 28 616.40 € TTC pour le remplacement des portes fenêtres de l'école et de la maternelle par des huisseries en aluminium

*** ACHAT PARCELLE F 400 :**

Le conseil,
DECIDE d'acquérir par préemption la parcelle section F 400 d'une superficie de 2 ha 37a 60 ca pour un montant de 4 000 € (Propriétaire Henri JANEL)
Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015
CONFIE la rédaction de l'acte à Céline CEZARD MICHEL notaire à RAON L'ETAPE

*** CONTRAT NATURA 2000 ANNEE 2015 :**

le conseil,

Après en avoir délibéré

APPROUVE le projet de contrat Natura 2000 qui lui a été présenté, notamment le plan de financement et les engagements juridiques et techniques

SOLLICITE une rétribution (crédits Etat-Europe) de 7 888.89 € HT établie sur la base des devis descriptifs et estimatifs pour les travaux de génie écologique proposés par l'ONF et le Parc Naturel régional des Ballons des Vosges sur les parcelles forestières 36,37,38,39,40,41 et 43

S'ENGAGE à ne pas solliciter d'autres aides publiques pour les mêmes mesures proposées dans le projet de contrat Natura 2000 et à financer la part des dépenses qui ne serait pas couverte par la subvention en inscrivant les sommes nécessaires annuellement au budget prévisionnel de la commune.

CERTIFIE que le projet de contrat Natura 2000 pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par le service instructeur.

DONNE POUVOIR au Maire pour signer tout document et acte relatif au projet de contrat Natura 2000

*** CONSERVATOIRE REGIONAL D'ESPACES NATURELS :**

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels a un projet sur le Massif du Fossard concernant une vingtaine de parcelles situées sur le territoire communal. Dans le cadre de ce projet, la commune aurait à acquérir les parcelles privées avec une subvention à hauteur de 50 % (estimation des Domaines 67 748 € pour environ 13 ha)

Accord de principe sur ce projet sous réserve du contrôle de l'estimation des Domaines et de la validation de la hauteur de subvention à 50 %, projet qui reste soumis aux aléas de l'accord des propriétaires privés pour céder leurs parcelles.

*** ONF ETAT D' ASSIETTE 2016 :**

le conseil,

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de l'Office National des Forêts, Agence Vosges Montagne, concernant les coupes à asseoir en 2016 dans la forêt communale relevant du Régime Forestier

DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier, soit

- amélioration : 4 - 30 A - 31 A

- irrégulier : 37 - 38

*** RENOUELEMENT CONTRAT D'EMPLACEMENT PUBLICITAIRE :**

le conseil,

DECIDE le renouvellement du bail d'emplacement publicitaire de PRESENCE EXTERIEURE de NANCY à compter du 15 09 2015 pour une période de 3 ans (jusqu'au 14 09 2018)

La redevance s'élevant à 350 € par an

AUTORISE le maire à signer le contrat et le receveur municipal à recevoir cette somme.

*** RENOUELEMENT CONTRAT D'EMPLACEMENT PUBLICITAIRE :**

le conseil,

DECIDE le renouvellement du bail d'emplacement publicitaire de PRESENCE EXTERIEURE de NANCY à compter du 15 06 2015 pour une période de 3 ans (jusqu'au 14 06 2018)

La redevance s'élevant à 260 € par an

AUTORISE le maire à signer le contrat et le receveur municipal à recevoir cette somme.

*** TRAVAUX VOIRIE 2016 DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL :**

le conseil,

DECIDE les travaux de voirie 2016

- Portion VC 14 Chemin du Pré des Soeurs	11 385 € HT
- VC 11 Chemin des Pschées	1 310 € HT
- VC 1 Chemin de Tendon à Rain Bastat	7 500 € HT
- VC 40 Chemin des Epines	575 € HT

soit une estimation prévisionnelle de 20 770 € HT - 24 924 € TTC

Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2016

DONNE POUVOIR au Maire pour établir, signer les actes , effectuer les travaux

SOLLICITE une subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL

*** TRAVERSEE VILLAGE RD 11 RESEAU PLUVIAL ET ASSAINISSEMENT :**

Le conseil,

Après ouverture des offres RETIENT l'entreprise PEDUZZI VRD de ST AME pour les travaux d'aménagement de la traversée du village RD 11 Route des Cascades- réseau pluvial et reprise du réseau assainissement - pour un montant de 111 091.50 € HT - 133 309.80 € TTC

AUTORISE le maire à signer le marché correspondant

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015 à 20 H 30

*** DELIBERATION MODIFICATIVE N°3 :**

Le conseil,

VU une insuffisance de crédits au chapitre 012

MODIFIE ainsi qu'il suit le BP 2015

- art 6451 : + 8 500 € par prélèvement sur l'excédent

*** LOCATION LOGEMENT 13 ROUTE DES CASCADES F3 (N°2) :**

Le conseil,

DECIDE de louer le logement F3-2ème étage sis 13, route des Cascades (N°2) à Madame DESEINT Edith pour un montant de 278.86 € par mois à compter du 01 12 2015

Le loyer est révisable annuellement en fonction des variations de l'indice de référence des loyers INSEE

Le conseil autorise le Maire à signer le bail et le règlement général de location des logements. Le conseil autorise le receveur municipal à percevoir les locations correspondantes.

***TRAVAUX ECOLE ISOLATION MURS :**

le conseil,

RETIENT le devis de l'entreprise LES PEINTURES GENERAUX de Taintrux pour un montant de 26 193.44 € TTC pour l'isolation thermique extérieure des murs du bâtiment école.

***ELECTRICITE RURALE Génie civil du réseau téléphonique Enfouissement réseau Route des Cascades :**

le conseil,
Monsieur le Maire présente le projet d'enfouissement du réseau téléphonique suite aux travaux :
Enfouissement du réseau route des Cascades

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d'un enfouissement de réseau, France Télécom réalise le câblage et le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges du 20 décembre 2007, le Syndicat finance la surlageur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet s'élève à 33 600 € TTC que la participation de la commune, selon la répartition citée ci-dessus, s'élève à 8303.40 €

APPROUVE le projet tel qu'il est présenté

AUTORISE la réalisation des travaux pas le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage

S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite

*** BOIS DE CHAUFFAGE :**

le conseil,
APPROUVE l'attribution de lots de bois de chauffage aux habitants de la commune provenant de la parcelle 5
FIXE le tarif pour ces lots de bois de chauffage réservés aux personnes inscrites soit 10 € HT le stère tous diamètres confondus
La prestation pour la constitution et la répartition des lots étant confiée à l'ONF

*** TARIF DENEIGEMENT :**

Le conseil,
Afin de soulager l'employé communal chargé du déneigement et en cas de chutes de neige importantes DECIDE de faire appel à M. François GEORGES agriculteur de la commune possédant le matériel adapté pour effectuer en renfort le déneigement des secteurs définis (comme l'an passé)
Tarif horaire fixé à 55 € sans changement par rapport à l'année précédente.

*** ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Le conseil,
APPROUVE la demande d'admission en non valeur par la Trésorerie de Gérardmer de la somme de 41.91 € correspondant à la redevance assainissement 2010 non recouverte au décès de Monsieur Jean Louis ROBERT pour le logement qu'il occupait au 2 Place de la Mairie

***ACHAT PARCELLES SECTION C 143 et 147 :**

Le conseil
APPROUVE l'achat des parcelles Section C 143 d'une superficie de 49,75 ares et Section C 147 d'une superficie de 5,22 ares (emplacements réservés du PLU) - en vue de l'extension de l'espace public en prolongement du terrain de football actuel - appartenant à Madame TISSERANT 1, rue Bel Air SAINT ETIENNE LES REMIREMONT au prix de 8 € le m2 soit un prix d'achat total de 43 976 €
Tous frais à la charge de la commune
CONFIE la rédaction de l'acte à SCP Michel MARION de Remiremont

*** SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) :**

Le conseil,

Une restructuration des communautés de Communes est en cours au niveau de la Préfecture dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Il est envisagé une fusion de la Communauté de Communes de Gérardmer Monts et Vallées avec la Communauté de communes de la Haute Moselotte et celle de Terre de Granite sans ST AME qui rejoindrait la Communauté de communes de la Porte des Hautes Vosges

ACCEPTTE cette restructuration imposée par 13 voix et 1 abstention avec les restrictions suivantes :

- Possibilité de sortie de la nouvelle com-com pour certaines communes qui le souhaiteraient
- Refus de transférer à la com-com la compétence "Eau"

*** 31 EME RALLYE VOSGIEN 15/17 SEPTEMBRE 2016 :**

le conseil,

AUTORISE le passage du 31 ème Rallye Vosgien (15/17 septembre 2016) sur diverses voies communales .

Le conseil municipal de Tendon
IL Y A TRENTE ANS...

SEANCE DU 12 JUILLET 1985 à 20 H 30

Le Maire : Claude GUYOT

Les Adjoints : Thérèse BABEL et Jean Marie BARADEL

Les Conseillers : Catherine BIZOT, Jacqueline CLEMENT, Bernard CUNIN, Gérard CUNIN, Pierre FREMIOT, André LALEVEE, Philippe RENAULD, Alain VILLAUME

*** COMPTES ADMINISTRATIFS 1984 :**

Le conseil,

Règlement définitif du budget 1984 ; le conseil approuve le compte administratif de la comptabilité de M. Claude GUYOT, Maire et coordonnateur de l'exercice 1984 et le compte de gestion présenté par M. Bernard VILLEMEN Receveur Municipal.

Dépenses de fonctionnement : 1 022 654 F

Recettes de fonctionnement : 1 115 570 F

Excédent de fonctionnement : 92 916 F

Dépenses d'investissements : 412 259 F

Recettes d'investissements : 374 406 F

Déficit d'investissements : 37 853 F

*** PROGRAMME DE TRAVAUX :**

Le conseil,

DECIDE d'engager les travaux de réparation et d'entretien des chemins nécessaires avant la fin de cette année et demande l'établissement de devis pour les travaux d'investissement sur les chemins pour 1986.

DEMANDE des devis pour l'aménagement de la cour et l'isolation de l'école en vue de réduire les dépenses de chauffage.

*** CANTINE SCOLAIRE :**

Le conseil,

Après avoir pris connaissance des résultats de la cantine scolaire, le conseil décide de ramener les jours d'ouverture à la période du 11 novembre aux vacances de Pâques comme antérieurement.

DECIDE d'augmenter le prix du repas à la cantine de 4,75 % pour l'année 1985. Le prix du repas est porté de 12,57 F à 13,16 F pour les enfants de Tendon et de 13,62 F à 14,26 F pour les enfants des autres communes.

*** MICRO-ORDINATEUR :**

Le conseil,

EST INFORME qu'un micro-ordinateur sera mis à la disposition des membres des Associations reconnues en dehors du temps scolaire.

*** VENTE DE BOIS SUR PIED AU PLUS OFFRANT :**

Le conseil,

AUTORISE le Maire à vendre au plus offrant 10 épicéas sur pied situés sur le chemin communal de la Hutte

*** BOIS COMMUNAUX :**

Le conseil,

DEMANDE à l'ONF l'étude d'un nouveau plan d'aménagement forestier, l'actuel arrivant à échéance en 1987

*** ECHARDONNAGE :**

Le conseil,

un arrêté sera pris pour rendre obligatoire l'échardonnage sur la Commune

*** ANCIEN HOSPICE :**

Le conseil,

est informé que la totalité des propriétés de l'Ancien Hospice est devenue propriété communale. L'acte notarié a été signé après que toutes les démarches administratives aient été entreprises depuis deux ans.

DECIDE de vendre par appartements les immeubles sis section C N° 52-53-54-55-56 lieu dit Tendon Village

CHARGE Maître Michel MARION d'établir le cahier des charges

CHARGE le géomètre d'établir les plans et le règlement de copropriété

DONNE pouvoir au Maire pour signer la convention à intervenir avec le géomètre et les actes notariés et toutes opérations s'y rapportant

*** AIDE TECHNIQUE A LA GESTION COMMUNALE :**

Le conseil,

NE DESIRE PLUS recevoir automatiquement le concours de la Direction Départementale de l'Equipement des Vosges pour assurer leur mission d'aide technique à la gestion communale conformément aux termes de la délibération prise le 17/05/1980 et approuvée par les services préfectoraux le 11/07/1980.

DEMANDE à ce que cette aide lui soit accordée lorsqu'il en fera la demande au fur et à mesure de ses besoins.

*** ESCOMPTE 4 % PAIEMENT COMPTANT COUPE DE BOIS :**

Le conseil,

Vu la demande présentée par M. André LALEVEE, exploitant forestier à Tendon, pour bénéficier de l'escompte de 4 % pour paiement comptant.

CONSIDERANT que M. LALEVEE s'est rendu acquéreur de l'article 107 de la vente du 07 juin 1985 à EPINAL pour la somme de 10 400 F dont il s'est acquitté le 18 juin 1985

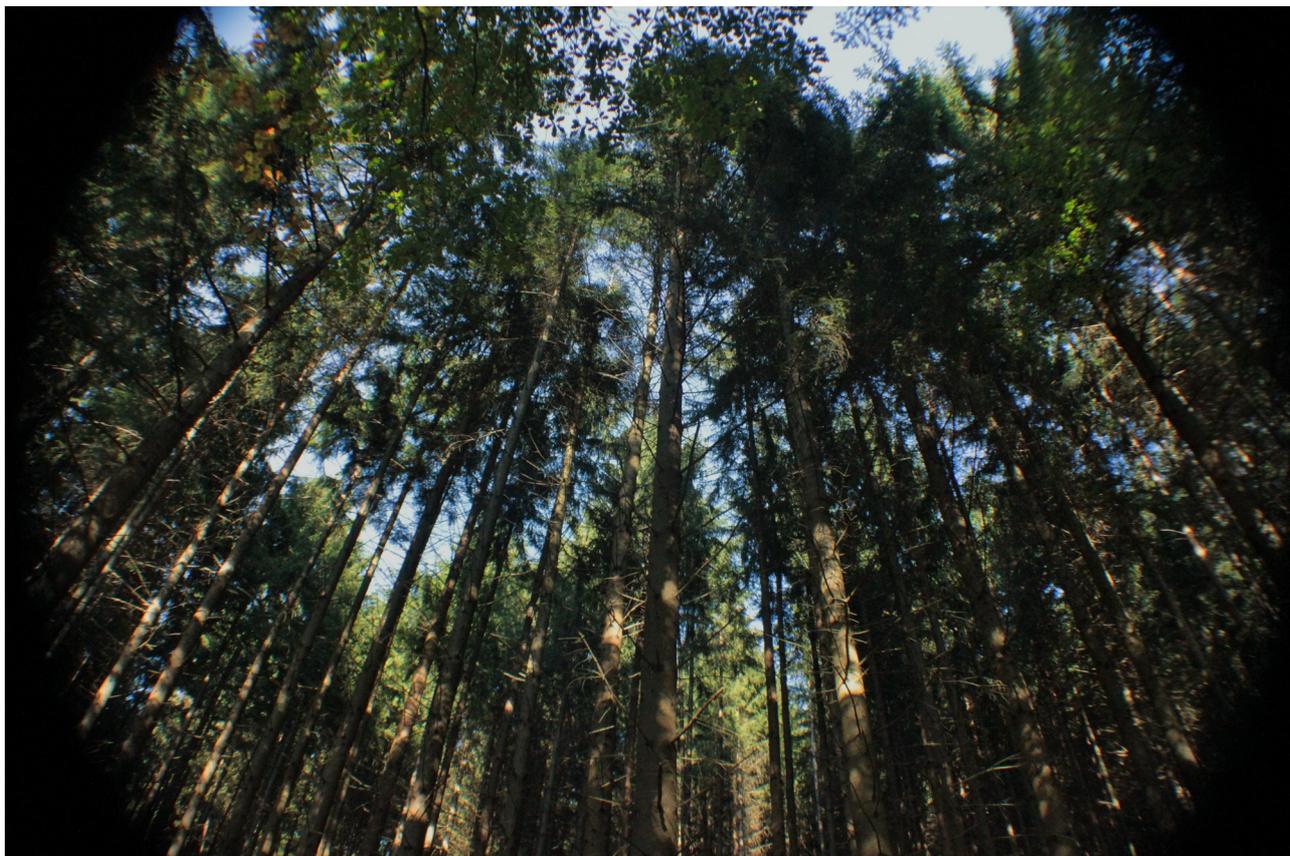
DECIDE de faire bénéficier M. LALEVEE de l'escompte de 4 %

VOTE le crédit nécessaire soit 416 F à imputer au chapitre 69

*** TRAVAUX FOSSES ET AQUEDUCS :**

Le conseil,

DECIDE de réaliser 350 mètres linéaires de fossés dans les parcelles 89-90-91-92 et la pose et la fourniture de feux aqueducs suivant devis de M. Guy PERNOT d'un montant de 8 100 F.



L'ETAT CIVIL EN 2015

୨୨୨୨୨୨୨୨୨୨୨୨

⇒ En 2015, 3 nouveaux Todas ont rejoint le village:

- Gabrielle BEGEL, le 24 Avril
- Simon LALEVEE, le 09 Mai
- Joris DUPONT, le 22 Juin

⇒ Ils se sont mariés dans notre commune :

- Viktoriya ALEKSOVYCH et Alain BABEL, le 13 Juin

⇒ Ils nous ont quittés cette année :

- René HOUOT, le 17 Septembre
- Allan PARADIS, le 12 Décembre

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Nous vous présentons les chiffres du compte administratif 2014 validés en conseil

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :

	BUDGET 2014	REALISE 2014	RAPPEL 2013
	532 261 €	402 622 €	373 922 €
Dont charges à caractère général	122 550 €	121 228 €	111 383 €
Dont charges de personnel	188 800 €	179 534 €	162 132 €
Dont autres charges de gestion	62 731 €	57 142 €	55 705 €
Dont charges financières	5 750 €	5 746 €	7 113€
Dont charges exceptionnelles	5 800 €	2 382 €	0 €
Dont virement à l'investissement	109 189 €		

TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :

	BUDGET 2014	REALISE 2014	RAPPEL 2013
	557 706 €	547 927 €	506 683 €
Dont produits de services	37 700 €	43 992 €	42 567 €
Dont impôts et taxes	162 340 €	162 996 €	161 741 €
Dont dotations et participations	201 700 €	214 699 €	229 186 €
Dont revenus immeubles	18 000 €	22 286 €	19 506 €
Dont virement budget forêt	100 000 €	100 000 €	50 000 €
Dont produits exceptionnels	1 500 €	3 708 €	3 118 €
Dont produits financiers	0 €	4 €	0 €
Dont résultat reporté	36 466 €		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		145 305 €	132 761 €

Commentaires :

Le compte administratif génère un excédent brut de 145 305 € ; si on neutralise l'apport du budget forêt, le résultat est de 45 305 € contre 82 761 € en 2013. Les charges de fonctionnement sont conformes au budget avec des frais généraux maîtrisés, le global étant en hausse de 10 000 € par rapport à 2013. La masse salariale a progressé de par l'ancienneté du personnel, le tuilage opéré sur deux mois pour les agents de voirie avant la retraite de Denis FLEURENCE et l'activité périscolaire accrue (ALSH, réforme des rythmes scolaires,...). Les frais financiers continuent de se réduire, aucun emprunt n'étant contracté sur l'exercice 2014.

L'autre écart sur le résultat de fonctionnement provient de la baisse des dotations de pratiquement 15 000 €, ce qui va se poursuivre dans les années à venir.

SECTION INVESTISSEMENT

	REALISE 2014	RAPPEL 2013
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	554 684 €	363 849 €
Dont dépenses équipement	509 642 €	299 764 €
Dont remboursement emprunt (capital)	45 041 €	42 240 €

	REALISE 2014	RAPPEL 2013
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	286 638 €	689 224 €
Dont Subventions d'investissement	75 504 €	199 880 €
Dont dotations-fonds divers	202 693 €	457 358 €
Dont réalisation emprunts	0 €	0 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	- 268 046 €	+325 375 €

Commentaires :

Les dépenses d'investissements ont correspondu à l'intégralité de la construction de la halle polyvalente ainsi que le règlement d'un programme de voirie. Le remboursement en capital d'emprunt augmente et sera à son maximum en 2014 avec l'arrêt de certains financements dont le prêt sur le tracteur.

Les subventions ne sont pas toutes perçues sur l'exercice notamment en ce qui concerne la halle, ce qui explique le solde négatif important. Le choix a également été fait de ne pas réaliser d'emprunt sur ce bâtiment et d'attendre au maximum en ayant connaissance plus précise du budget relatif à l'aménagement du centre bourg qui ne pourra pas être entièrement autofinancé.

BUDGET COMMUNAL 2015

Le budget 2015 repart sur une prévision conforme aux années antérieures avec des postes globaux de charges désormais bien connus. Une compression des charges générales va être recherchée pour amortir au maximum la baisse des recettes en dotation de fonctionnement.

La charge de personnel est ajustée en tenant compte des mouvements de personnes et des évolutions de certains postes. La charge financière diminue encore en 2015.

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :	499 570 €	(2014) 532 261 €
Dont charges à caractère général	118 550 €	122 550 €
Dont charges de personnel	177 970 €	188 800 €
Dont autres charges de gestion	61 600 €	62 731 €
Dont charges financières	4 520 €	5 750 €
Dont charges exceptionnelles	1 300 €	5 800 €
Dont virement à l'investissement	98 600 €	109 189 €

TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :	530 500 €	(2014) 557 706 €
Dont produits de services	37 300 €	37 700 €
Dont impôts et taxes	162 500 €	162 340 €
Dont dotations et participations	203 200 €	201 700 €
Dont revenus immeubles	26 000 €	18 000 €
Dont virement budget forêt	110 000 €	100 000 €
Dont autres produits de gestion	1 500 €	1 500 €
Dont résultat reporté	0 €	36 466 €

Commentaires :

Les recettes sont globalement prévues à l'identique par rapport à 2014. Le produit des services devrait néanmoins dépasser les 40 000 € alors que les dotations seront sans doute inférieures à 200 000 € malgré le bon niveau de la DSR (Dotation Solidarité Rurale). Le budget de fonctionnement reste faiblement excédentaire d'environ 30 000 € et la part de reversement à l'investissement correspond toujours à la somme prélevée sur le budget forêt.

SECTION INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	727 960 €	(2014) 584 745 €
Dont mobilier		700 €
Dont voirie – aménagement Bourg -...	245 000 €	156 000 €
Dont études (bornage,...)	5 990 €	3 000 €
Dont remboursement emprunt (capital)	27 660 €	43 400 €
Dont bâtiment	13 970 €	344 900 €
Dont matériel		1 600 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	727 960 €	(2014) 584 745 €
Dont Subventions d'investissement	123 500 €	112 380 €
Dont emprunts LT, TVA et subventions	25 100 €	153 190 €
Dont FCTVA	78 300 €	26 500 €
Dont virement section fonctionnement	98 600 €	109 189 €

Commentaires :

Les investissements portent sur de la voirie avec le règlement des factures d'aménagement du Carrefour de la Petite Cascade, les travaux d'aménagement des deux parcelles de terrain à bâtir et la première tranche des réseaux du centre Bourg. Le budget prévoyait l'achat d'un chapiteau supplémentaire pour les manifestations de la place et n'avait pas envisagé les travaux de l'école qui ont finalement démarré en 2015. On note le ralentissement des remboursements d'emprunts à partir de 2015.

Au niveau des financements, les dernières subventions de la halle ont été perçues et le crédit de TVA récupéré est conséquent du fait des investissements de l'année 2014.

LA FORÊT COMMUNALE

Le marché du bois a permis de vendre toutes les coupes programmées dès le printemps 2014. Le plan d'aménagement forestier qui court jusqu'en 2019 prévoit une augmentation des volumes sur 2014 et 2015, ce qui est de bon augure face aux investissements consentis sur le budget général mais également le budget forêt.

La fourniture aux habitants des lots de chauffage se situe toujours à environ 200 stères de bois chaque année avec des exploitations de houppiers mais également des coupes d'éclaircies qui améliorent la parcelle à moyen terme. Les parcelles retenues restent toujours accessibles facilement pour travailler en sécurité maximale, même si les rappels des consignes sont repris chaque année.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

	REALISE 2014	RAPPEL 2013
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	121 419 €	69 112 €
Dont charges à caractère général	21 327 €	18 929 €
Dont virement budget général	100 000 €	50 000 €
Dont charges financières	92 €	183 €
Dont virement à l'investissement	0 €	0 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	93 403 €	57 660 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 28 016 €	- 11 452 €

Commentaires :

Les ventes de bois progressent à nouveau en 2014. Le reversement au budget général est de 100 000 €. Le résultat d'exercice est donc négatif de 28 016 € mais reste largement positif de 72 000 € au titre de l'exercice 2014 (hors reversement).

BUDGET FORET 2015

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	179 593 €
Dont charges à caractère général	24 733 €
Dont virement budget général	110 000 €
Dont charges financières	0 €
Dont virement à l'investissement	44 860 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	375 972 €
Dont produits des services	110 490 €
Dont résultats reportés	265 482 €

Les recettes de bois sont encore prévues à la hausse d'après les volumes à commercialiser en 2015, ce qui sera effectivement largement dépassé cette année. Le reversement au budget général sera de 110 000€ en prévision des travaux du centre du village. Les achats de parcelles boisées sont toujours opérés régulièrement et la commune à fin 2015 a pu acquérir 25 Ha de forêt ou sol forestier depuis 2008, ce qui améliore d'autant le patrimoine communal et garantit des recettes à l'avenir et par conséquent, les investissements de notre commune.

Les Nouvelles Activités Péri-scolaires (N.A.P.)

La réforme des rythmes scolaires mise en place en 2014 suit son cours, et un nouveau programme a été construit pour cette 2^e année de fonctionnement, en tenant compte du bilan de la première année, des avis des enfants, des familles et des intervenants.

Pour cette année 2015/2016, les thèmes définis par la commission scolaire et péri-scolaire ont été maintenus, les activités appréciées par les enfants ont été renforcées, autour de la culture, l'ouverture et la citoyenneté.

La gratuité pour les familles a été maintenue par le Conseil municipal, ainsi que le choix de faire appel à des intervenants professionnels, aux associations locales et à des bénévoles.

Nous remercions les parents, conseillers, et habitants investis dans ces activités avec régularité et motivation.

Le 24 Février 2015, la commission scolaire et péri-scolaire s'est réunie pour réaliser un bilan intermédiaire, une première évaluation des impacts éducatifs et des points d'amélioration, un état des lieux des activités à reconduire et des acteurs à mobiliser.

Le 18 mai 2015, cette commission a réalisé un bilan final, et travaillé à la construction de l'organisation des NAP pour l'année 2015/2016.

En 2014/2015, 44 enfants de plus de 6 ans et 12 enfants de moins de 6 ans ont fréquenté régulièrement les NAP, ce qui représente 87,5 % des enfants inscrits à l'école.

Pour l'année 2015/2016, Marie RUBBEN a mis en place le nouveau planning ; un travail qui nécessite imagination, rigueur, et opiniâtreté :

	4 CM1+6 CM2 (10)	10 CE2 (10)	13 CE1 (13)	4 CP+1 GS+10 MS (15)	9 PS (9)
08-sept.	Atelier cuisine	Expression musicale MCL	Expression musicale MCL	Atelier créatif	
22-sept.	Atelier cuisine	Expression musicale MCL	Expression musicale MCL	Atelier contes	
06-oct.	Sensib°don de sang/ou de création atelier	Expression musicale MCL	Expression musicale MCL	Atelier semis	Atelier semis/céréales
03-nov.	Expression musicale MCL	Atelier épinette	Peinture sur bois	Découverte pêche/Atelier contes	Ludothèque
17-nov.	Expression musicale MCL	Atelier épinette	Peinture sur bois	Atelier contes/Découverte pêche	
01 DEC	Expression musicale MCL	Peinture sur bois	Atelier épinette	Atelier cuisine	Atelier contes
15 DEC	Initiation premiers secours Pompiers	Peinture sur bois	Atelier épinette	Atelier cuisine	Atelier contes
12-janv.	SPECTACLE				
26-janv.	Initiation au cirque	Expression musicale MCL	Expression musicale MCL	Ludothèque	
23 FEV	Atelier architecture Maisons Paysannes/C.A.U.E.	Expression musicale MCL	Expression musicale MCL	Ludothèque	

08-mars	Atelier architecture Maisons Paysannes/C.A.U.E	Expression musicale MCL	Expression musicale MCL	Activité « Oiseaux Nature »	Ludothèque
22-mars	Expression musicale MCL	Atelier cuisine	Activité « Oiseaux Nature »	Expression musicale MCL	
19-avr.	Expression musicale MCL	Atelier cuisine	Ludothèque	Expression musicale MCL	
03-mai	Expression musicale MCL	Ludothèque	Atelier cuisine	Expression musicale MCL	Atelier jardinage
17-mai	Atelier création/ ou don de sang	Ludothèque	Atelier cuisine	Expression musicale MCL	
31-mai	Ludothèque	Initiation au cirque	Atelier contes	Expression musicale MCL	Atelier cuisine
14-juin	Ludothèque	Atelier création	Atelier contes	Expression musicale MCL	
28-juin	Atelier cuisine/goûter/Ainés	Atelier cuisine/goûter/Ainés	Atelier cuisine/goûter/Ainés	anciens/goûter	anciens/goûter

Le mot de l'équipe périscolaire

Les Nouvelles Activités périscolaires proposées et gérées par la commune et la commission scolaire et périscolaire, continuent à plaire aux enfants. Le choix des activités et intervenants avait été fait en tenant compte, dans la mesure du possible, de la demande des enfants. D'autres interventions ont été ajoutées telles que l'Amicale des pompiers de Tendon, des contes et un atelier cirque, par exemple.

Les thèmes des activités proposées s'articulent autour de la culture (spectacle et connaissance de la vie de la commune et de son territoire) grâce à des intervenants bénévoles locaux.

Nous avons eu les ateliers :Epinette, ludothèque par l'Association des familles d'Epinal, cuisine, guitare avec la M.C.L.(Maison de la culture de Gérardmer), atelier contes, semis de céréales, pêche, peinture et bois, pompiers, et un spectacle musical interactif animé par l'association MOONLIGHT : les « Ceci-Celà ».

Nous allons avoir prochainement, en plus de ces ateliers : du cirque, jeux de société, atelier création, Maisons Paysannes et le C.A.U.E. (Conseil en architecture urbanisme et environnement), de l'accordéon, du jardinage.

Les enfants sont répartis en petits groupes pour pouvoir réaliser 4 voire 5 ateliers en même temps.

Toute nouvelle initiative de bénévoles qui permettrait aux enfants de découvrir de nouveaux domaines est bienvenue. N'hésitez pas à prendre contact avec Marie RUBBEN ou la mairie, cela peut être ponctuel ou régulier, à votre convenance.

Un grand merci à ceux qui ont déjà donné de leur temps et qui donnent encore aujourd'hui pour aider à l'épanouissement des enfants à travers ces différentes activités.

Un compte-rendu apparaît à chaque activité dans la presse locale, merci à nos correspondants locaux Jean-Marie et Berthe.



L 'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs se poursuit, de même que les mercredis récréatifs, ouverts à toutes les familles.

Les dates des accueils pour cette année sont les suivantes :

*Hiver : 08 AU 12 Février 2016

*Printemps : 04 AU 08 Avril 2016

*Juillet : 06 au 08 Juillet 2016

*Août : Dernière semaine avant la rentrée

Enfin, le projet pédagogique 2015/2016 pour les activités périscolaires, construit par Marie et l'équipe d'animation est :

« L'environnement, les ressources naturelles ne sont pas inépuisables ».

Merci à l'équipe d'animation, les associations, et les bénévoles pour la qualité de l'encadrement apportée à nos enfants, futurs citoyens.



AU SPECTACLE DES NAP

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

A peine mis en place en octobre 2015, le conseil municipal des jeunes 2015-2016 fourmille d'idées.

Les neufs membres que sont Jeanne Brevot, Vincent Deloule, Anthony Dieudonné, Clémentine Georgel, Titouan Lallemand, Eléa Lecomte, Louis Lhote, Quentin Scholler et Juliette Viard organisent une soirée Halloween le 30 octobre 2015, horreur et sucreries.



Monster Party à la salle polyvalente avec concours de déguisements et lots pour les premiers qui a réuni une trentaine de jeunes du village.

Puis ils mettent en place le 30 janvier 2016 une après-midi bien plus calme basée sur les activités manuelles.

Au programme :
Origami



Scoubidous





Pompons



Bracelets

Les projets évoqués lors des réunions sont nombreux et un choix s'imposera. Pêle-mêle, les jeunes conseillers envisagent l'organisation de :

une après-midi jeux de société



une après-midi



un trail avec ou sans obstacles



une sortie VTT ou randonnée
avec pique-nique



un tournoi de basket
ou de hand



un balisage de sentiers



un rallye pedestre
avec énigmes



LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le CIS de Tendon poursuit ses engagements humains en permanence à travers les nouveaux recrutements, l'appui aux Jeunes Sapeurs Pompiers et un accent marqué sur les formations. L'année 2015 aura vu 45 interventions menées par le Centre dont toujours plus des 2/3 en secours à personnes.

Le SDIS appuyé financièrement par le Conseil Départemental des Vosges déploie les moyens matériels dans les Centres.

Ainsi, en juillet, notre VTU Bremack a été réformé après 23 années de service à Brouvelieures puis à Tendon et a été remplacé par un Berlingo Dangel neuf à motricité renforcée type 4*4, plus léger, plus maniable et plus rapide.

En septembre, Brigitte VANSON et Jérôme MATHIEU, élus départementaux de notre canton de La Bresse sont venus visiter nos locaux et nos équipements sur invitation lancée par le SDIS.

Le centre de TENDON compte un effectif de 21 sapeurs pompiers avec deux départs à savoir Denis FLEURENCE en retraite et Sébastien LOMBARD qui a rejoint le Centre de Rupt sur Moselle. On note également trois arrivées :

- Jessica L'HOTE qui arrive du CIS Uriménil
- Loïc DRAHON qui arrive du CIS Bruyères
- Gilles DEMANGEON de Laveline du Houx qui a confirmé son engagement en juin après une période de pré-engagement de 6 mois

Deux JSP, Tesa et Antoine VIARD sont en dernière année de formation pour l'examen du Brevet de Cadet en juin 2016.

Le poste des formations a également été intense en 2015 avec un total de 568 H cumulées sans compter les manœuvres mensuelles, le recyclage annuel de 8 heures en secourisme et la préparation aux stages. 2016 prévoit déjà d'être au moins aussi intense en formation...

Par ailleurs, le sport reste à l'ordre du jour avec une participation de Pascal ROBERT en mars 2015 au Cross National des Pompiers qui a eu lieu au golf à Epinal. Le cross départemental en octobre offre également à certains actifs la possibilité de concourir dans sa catégorie d'âge respective.

La cérémonie de Sainte Barbe a permis de décorer plusieurs pompiers :

- le Caporal Chef Gilles BALLAND : médaille d'or pour 30 années de service
- le Caporal Chef Alexandre VIARD : médaille de vermeil pour 25 années de service
- le Sergent Lionel VILLAUME : médaille d'argent pour 20 années de service
- Le Lieutenant Honoraire Bernard HOLLARD : insigne Or de Chef de Centre pour 20 années à cette fonction
- la Sapeur Laure CLEMENT s'est vue remettre son galon de 1ère classe
- Les Sapeurs Julien PIERRE et Victor GREMILLET se sont vus décorés de la fourragère

SAINTE BARBE 2015



La participation aux Nouvelles Activités Péricolaires (NAP) :

le mardi 15 décembre a été l'occasion pour quelques pompiers actifs de présenter aux élèves de CM1 et CM2, le quotidien des pompiers dans le cadre des NAP. Cette rencontre a permis d'aborder le déclenchement d'une alerte et son contenu, les missions des pompiers et le matériel dont ils disposent. L'intérêt des enfants est toujours très important sur ce type d'activité d'autant qu'ils ont pu manipuler quelques matériels d'incendie ou s'entraîner à passer un appel pour en appréhender son contenu le plus précis possible. Cette opération sera reconduite sur la prochaine année scolaire.

**Vous avez une question, vous souhaitez rejoindre l'équipe du Centre de TENDON,....
Les sapeurs pompiers de l'équipe de Tendon restent à votre disposition.
Contact : Sergent Lionel VILLAUME au 03.29.37.65.43.**



LES NAP AVEC LES POMPIERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU **(COMMUNES DE FAUCOMPIERRE – TENDON – XAMONTARUPT)**

L'année 2015 a été une année difficile dans beaucoup de domaines ...

Une année de sécheresse qui a occasionné beaucoup de soucis en approvisionnement en eau. Pour notre part, les deux captages n'ont connu qu'une légère baisse de niveau grâce aux travaux de rénovation réalisés sur le site des Levés Haut, ce qui nous a permis de fournir à nos voisins du Tholy 60 000 litres d'eau par semaine pendant 2 mois.

Bilan de l'année 2015 :

En juin, le surpresseur de Faucompierre âgé de 17 ans a montré de nombreux signes de faiblesse, occasionnant de gros problèmes de pression. Il n'était plus adapté pour le nombre de maisons à alimenter. Son remplacement a coûté 6 996,30 euros TTC, la CIADE a participé à hauteur de 2520,48 euros TTC.

A la demande de l'Agence de l'eau, nous avons procédé à la pose de plusieurs compteurs en vue de la recherche de fuites sur le réseau, pour un montant de 10 874,04 euros TTC. Deux subventions nous ont été accordées par l'Agence de l'eau : 20% sur les travaux et 30% sur les compteurs.

En ce qui concerne les travaux prévus en 2015, le dossier de la remise à neuf d'un secteur du réseau PVC collé de 1978 a pris du retard administrativement, ce qui a occasionné de nombreuses fuites durant l'année. Une réunion a eu lieu le 17 décembre 2015 avec l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental et le bureau d'étude. Ce dossier doit être finalisé au début de l'année 2016.

Dans le futur, j'ai le regret de vous annoncer la probable fin du syndicat de l'eau suite à la loi « NOTRE », prévue pour 2017/2020. Le transfert se fera vers les communautés de communes. Pour notre part, Tendon est rattaché à la communauté de communes de Gérardmer Monts et Vallées ; Faucompierre et Xamontarupt sont rattachés à la communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges. Que va-t-il en résulter ? Mobilisons-nous afin de défendre notre syndicat !

Pour rappel, nous avons déjà perdu il y a quelques années, notre syndicat d'électrification du Barba.

Le Président et les délégués des trois communes, vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016.

Le Président,
Monsieur Hubert VILLAUME



La Commission Syndicale des Biens Indivis (CSBI).

1 – Eglise :

L'église de TENDON abrite un précieux patrimoine culturel et religieux qui demande à être protégé des atteintes du temps et en particulier des variations météorologiques dont l'amplitude s'est accrue au cours des dernières années.

La société GOULLILOUD, basée dans le Rhône, s'est vu confier à l'automne 2015 la maîtrise d'œuvre du remplacement du système de chauffage actuel dont chacun a bien conscience de l'obsolescence.

Après étude des diverses solutions possibles, en fonction du cahier des charges établi par la commission, c'est un système de chauffage par air pulsé à bas flux qui a été retenu. La consultation d'entreprises selon l'étude détaillée par le maître d'œuvre aura lieu dans le courant du mois de février pour un début de chantier prévu à l'été 2016. Ce chantier nécessitera des travaux de maçonnerie qui perturberont l'utilisation de l'édifice durant les quelques semaines nécessaires à leur réalisation.

L'orgue restauré a été inauguré officiellement le 14 juin sous les doigts virtuoses de Maximilien FREMIOT et cet instrument bénéficiera bien entendu de ce nouveau système de chauffage programmable, qui permettra, entre autres, de limiter les écarts importants de température en hiver, pérennisant la réussite désormais reconnue de sa restauration. La souscription auprès de la Fondation du Patrimoine a été clôturée à l'automne 2015. Elle a couvert sensiblement 25% du coût de la restauration avec une trentaine de dons de particuliers et l'abondement de la Fondation.

2 – Cimetière :

L'espace cinéraire est toujours en cours de réalisation. L'aménagement paysager le long du mur de séparation avec le cimetière a été réalisé en 2015. La mise en place d'une stèle à proximité du jardin du souvenir pour en caractériser la destination est à l'étude pour 2016.

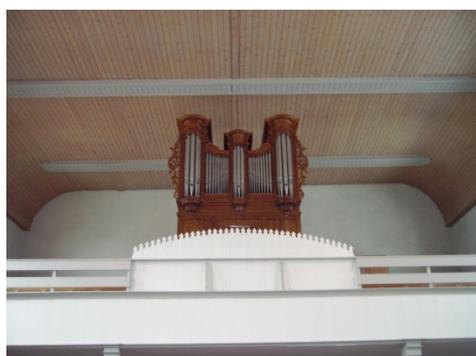
Cet espace a accueilli sa première concession en fin d'année. Le transfert des anciennes concessions situées sur la gauche de l'église est en cours avec accord des concessionnaires. Le nouvel espace propose un site plus adapté au recueillement serein des familles. C'est cette raison principale, associée à une demande croissante qui aurait vite conduit à la saturation de l'espace initial, qui a conduit à l'ouverture de l'extension du cimetière au-dessus du presbytère.

3- Presbytère :

La sortie de ce bâtiment des biens indivis compte tenu de la fin de son utilisation à caractère paroissial est toujours d'actualité et en cours d'étude. La sauvegarde du bâtiment qui fait partie du patrimoine historique du village, devra passer dans un avenir proche par une réfection de la toiture. Diverses idées ont déjà été exprimées sur la destination future de cet édifice, mais rien n'est arrêté et les idées que tout un chacun pourrait proposer seront prises en considération avec intérêt. Bien évidemment, quelle que soit l'idée retenue, le financement du projet constituera un élément important du dossier.

Bonne année à toutes et tous

Le Président de la CSBI





L'INFO DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le service militaire volontaire est un dispositif mis en place par le gouvernement pour former dans un cadre militaire des jeunes français de 18 à 25 ans en situation de marginalisation sociale et/ou professionnelle pour les **insérer** dans la vie active par une formation comportementale et professionnelle.

Apprendre un métier dans un cadre militaire, une chance pour prendre sa place dans la société, une formation pour entrer « dans l'emploi »

Le volontaire stagiaire :

- Est âgé de 18 à 25 ans.
- Peu ou pas diplômé.
- Reçoit une formation d'une durée comprise entre 6 et 12 mois en fonction du métier choisi.
- Prépare le permis de conduire B (véhicule léger).
- Prépare un diplôme de secourisme.
- Reçoit une remise à niveau scolaire.
- Est hébergé en internat, et reçoit une solde de 313 euros mensuel.
- Signe un contrat militaire de 6 à 12 mois non renouvelable.

Le volontaire technicien :

- Eloigné de l'emploi, en recherche d'une première expérience professionnelle.
- Est titulaire d'un diplôme de niveau CAP ou plus.
- Reçoit une formation militaire et pédagogique afin d'exercer une fonction d'aide moniteur auprès des volontaires stagiaires.
- Est hébergé en chambre individuelle ou collective, il est nourri et touche une solde de 675 euros mensuel.
- Signe un contrat militaire d'un an renouvelable 1 fois.

Le SMV qu'est-ce que c'est ?

- Le SMV est un organisme militaire destiné à favoriser l'accès à l'emploi durable par le biais d'une formation professionnelle, scolaire et civique

Le SMV pour y faire quoi ?

- Suivre une formation comportementale et civique.
- Passer le permis de conduire
- Acquérir des compétences professionnelles
- Bénéficier d'une remise à niveau scolaire.
- Développer le goût de l'effort à travers un entraînement sportif progressif.

Par où commencer ?

- Récupérer un dossier de candidature (www.defense.gouv.fr/smv) sur internet, auprès des missions locales ou des agences Pôle emploi de votre département et le remplir.
- déposer votre dossier et les pièces administratives demandées dans le centre SMV le plus proche de chez vous.

Dossier de candidature à télécharger sur

www.defense.gouv.fr/smv

Chef du centre SMV LORRAINE GSBdD de Metz
Centre du Service Militaire Volontaire de Lorraine
Ministère de la Défense
CS 30001

57044 METZ cedex 01.

- Filière agent d'entretien du bâtiment
- Filière agent de restauration de la Défense
- Filière entreprises



REPAS DES AINES TENDON-FAUCOMPIERRE AVEC L'ASSOCIATION FAMILIALE

LES ENTREPRISES ET ARTISANS DU VILLAGE

- *AUBERGE DE LA POIRIE* - M. Pascal HUEBER

67, Route des Cascades

- *LES CHALETS DE CATHY* - Jean-Claude BLAISON

Chemin des Pschées

- *BROCANTE DES CASCADES* - 61, Route des Cascades

- *LE BATACLAN* - 18, Route des Cascades

- *GRENIER DU FOSSARD* - 25, Route des Cascades

- *LE PETIT GRENIER* - 34, Route des Cascades

- *Chauffagiste* - Christophe LEGAY - 3, Chemin des Ronds Champs

- *Plâtrerie* - Michel et Rémi RAUCY - 3, Chemin du Bois le Renard

- *AFIPC Informatique* - en lien sur le site www.tendon.fr

- *Garage de la Poirie* - Sébastien PARADIS - 5 Chemin de la Poirie

- *Mister Thot Burger* - Théotime BERNARDIN

- *Le Relais Fermier* - 13, Route des Cascades

- « *L'Atelier du Faing Janel* » Magali BABEL

25, Chemin du Faing Janel

- *Artiste peintre Marie RUBBEN* - *Chemin des Meix Mourés*

- *Forestiers* - André et Cédric LALEVEE - 9, Chemin des Pschées

- « *D'une branche à l'autre* » - Gabriel POIROT - 1 Chemin de la Haie

LES AGRICULTEURS DU VILLAGE

- BABEL Damien* - 25, Chemin du Faing Janel
- BABEL Nicolas* - 25, Chemin du Faing Janel
- BARADEL Jean-François* - 33, Chemin de la Bisoire
- CLEMENT Gérard* - 28, Chemin des Ronds Champs
- GAEC de la Moulure* - 31, Chemin de la Moulure
- GUGGENBUHL Solange* - 19, Chemin du Faing Janel
- VILLAUME Lionel* - 14bis, Chemin du Fossard



LES HEBERGEURS DU VILLAGE

- AUBERGE DE LA POIRIE* - M. Pascal HUEBER
67, Route des Cascades 03.29.66.66.99
- LES CHALETS DE CATHY* - Jean-Claude BLAISON
Chemin des Pschées 03.29.66.23.35
- GRENIER DU FOSSARD*
25, Route des Cascades 03.29.66.20.05
- SCI HUIBO*
3, Chemin du Faing Janel
- *MAMYVONNE*
4, Rue de la Clé 03.29.66.69.99
- Hervé CLAUDON*
29 Bis Chemin des Ronds Champs 03.29.66.28.82

LES GITEURS AU VILLAGE

- Damien BABEL* - 25 Chemin du Faing Janel
- Gérard CUNIN* - 31 Chemin des Ronds Champs
- Solange GUGGENBUHL* - 19 Chemin du Faing Janel
- Pierre HOUBERDON* - 18 Chemin du Faing Janel
- Annette BEGEL* - 69 Route des Cascades
- André PIERRON* - Le Faing Janel



*La vie
des associations*



Association Familiale de TENDON - FAUCOMPIERRE

L'association familiale organise diverses manifestations, diverses rencontres, divers services, qui permettent aux adhérents de passer des moments conviviaux, de profiter de tarifs préférentiels à certaines occasions.

Du repas des aînés, en passant par le carnaval, les regroupements de commandes de fioul, les sorties familiales, nous mettons tout en œuvre afin que vous passiez des journées agréables, sans oublier notre traditionnel vide grenier, une journée pleine de convivialité. Si vous aimez chiner, peut être trouverez-vous le trésor que vous cherchez.

Nous rappelons que nos manifestations concernent un large public intergénérationnel et ne sont pas seulement réservées aux enfants en bas âge. Nous essayons de varier nos sorties afin de concerner le plus grand nombre d'entre vous.

L'appartenance à l'association familiale, qui est affiliée à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), permet de bénéficier d'informations et d'assistance juridique, pour tout ce qui concerne la famille, à travers cet organisme au **03 29 82 36 03** ou udaf88@udaf88.unaf.fr. Un représentant de l'UDAF assiste à notre assemblée générale annuelle, qui en plus de présenter son bilan, propose désormais un thème de réflexion sur les phénomènes de société. Cette année la dépendance au « Smartphone » était mise en évidence à travers une pensée d'Albert EINSTEIN illustrée par un diaporama :

« Je crains le jour où la technologie surpassera nos échanges humains, le monde aura une génération d'idiots ».

De quoi méditer.

A tout moment, vous pouvez contacter un membre du bureau pour devenir adhérent et profiter des activités et des services proposés par l'association.

Nos manifestations demandent organisation et dévouement dans le plus pur bénévolat, alors si le monde associatif vous intéresse, si vous aimez donner de votre temps pour faire plaisir aux autres, rejoignez-nous.

Victorine DIDIER

Présidente de l'Association Familiale de Tendon Faucompierre

Pour tout renseignement, contacter Mme DIDIER Victorine **06.03.07.11.62 / 03.29.37.47.86** ou victorine.fluck@sfr.fr

L'AMICALE LAIQUE

La 31^{ème} fête du pain aux fruits et de l'artisanat s'est déroulée le 19 juillet 2015 avec la présence de 25 artisans. Cette année, le fait marquant a été l'utilisation, pour la première fois de la halle couverte. Celle-ci a été fortement appréciée par les visiteurs qui se sont longuement attardés dessous pour admirer, confortablement installé, l'ensemble des animations proposées et contribué au bon fonctionnement du bar et de la restauration !

L'organisation mise en place a également permis aux bénévoles d'œuvrer en toute sérénité au service, à la cuisine.

Ce bulletin est l'occasion, pour le bureau de l'Amicale, de dire un GRAND MERCI à toutes les personnes qui participent au succès de la Fête, que se soit avant (dans la préparation), pendant (animations, service, tenue des stands, parking, caisse...) ou après la fête (pour débarrasser).

Cette 31^{ème} édition a rencontré, comme chaque année, un beau succès.



En 2015, à côté de la Fête du Pain, nous avons :

- Organisé une sortie cinéma accessible à tous les membres début janvier (65 participants),
- Proposé un repas dansant réservé aux adultes membres, qui a malheureusement été annulé
- Renouvelé la chasse aux œufs qui avait été proposé pour la 1^{ère} fois en 2014. Elle a eu lieu le week end suivant Pâques, à la Moulure. Malheureusement, la pluie et le vent mais peut être également un choix de date pas adapté n'ont pas permis de retrouver le succès de la 1^{ère} édition !
- Aidé Saint Nicolas (et Père Fouettard) à distribuer clémentines et brioches à tous les enfants de l'école
- Conduit le Père Noël pour rendre visite aux anciens dans l'après midi du 24 décembre

Pour 2016, nous continuerons d'apporter notre contribution à l'animation de notre village en reconduisant l'ensemble des activités

En plus d'essayer de créer du lien entre nous tous à travers nos actions, nous tenons une fois de plus à rappeler qu'un des principaux buts de l'amicale laïque est d'apporter son soutien financier à la coopérative scolaire en subventionnant les sorties des enfants scolarisés en maternelle et en primaire dans notre commune.

Les recettes de la Fête du pain permettent également aux enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 de partir, tous les trois ans, en classe découverte, Pour 2016, c'est un retour au Moyen Age, en Alsace, qui est prévu.

Cette année, nous avons aussi maintenu une contribution financière au Foyer Socio-Educatif du Collège du Tholy.

Pour conclure, nous voulons aussi vous dire que la porte de l'Amicale Laïque est grande ouverte. N'hésitez pas à la pousser pour nous rejoindre ! Nous avons besoin de vous.

Le bureau de l'amicale est composé de :

- Président : Sébastien Paradis
- Vice-président : Rémi Georgel
- Trésorière : Céline Lallemand
- Trésorière adjointe : Ingrid Begel
- Secrétaire : Louise Mondon
- Secrétaire adjoint : Sylvain Valentin
- Membres : Catherine Bannerot, Jean Christophe Dieudonné, Lorenza Heilmann Bruno Lhote, Emeline Pierron



Toute l'équipe de l'amicale laïque vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015 et vous donne rendez vous le 24 juillet 2016 pour la prochaine Fête du pain aux fruits et de l'artisanat.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE TENDON

L'amicale des sapeurs-pompiers de Tendon vous présente une bonne et heureuse année 2016.
Les manifestations de l'année passée :

Le 20 juin 2015, nous avons brûlé notre traditionnel feu de St Jean, où 215 convives ont pu déguster une excellente paëlla sous la nouvelle halle.

Le 28 novembre 2015, nous avons fêté la Sainte Barbe.

Le 5 décembre 2015, nous avons marché au profit du Téléthon

Deux nouveaux membres nous ont rejoint, Il s'agit de Jessica LHOTE et Loic DRAHON, nous leurs souhaitons la bienvenue.

Cette année, nous poursuivons l'action du GAB (Groupement des agriculteurs biologiques) en organisant « Fêtons la bio », anciennement située au col de Bonnefontaine. L'objectif étant de promouvoir cette production, nous vous invitons à venir déguster un repas exclusivement bio, le tout concocté par nos soins.

Les manifestations à venir :

La messe pour nos anciens décédés le dimanche 28 février 2016

Le feu de St Jean le 18 juin 2016

Fêtons la bio le 14 juillet 2016

La Sainte barbe le 26 novembre 2016

Le Téléthon le 3 décembre 2016

Nous remercions les Maires des communes de Faucompierre, Laveline du Houx, Saint Jean du marché, Xamontarupt et de Tendon, leurs représentants ainsi que leurs populations.

Nous remercions également l'association des chasseurs, l'amicale laïque, l'association familiale, pour leur soutien et leur participation lors de nos manifestations diverses.



LE CLUB DES CASCADES

Le Club des Cascades est en pleine forme, bénéficiant d'un groupe nombreux et motivé, d'activités et de projets variés.

Il se réunit le jeudi toutes les deux semaines, pour partager une après-midi de jeux de carte et de société, et d'un goûter préparé par l'un des membres à tour de rôle.

L'ambiance y est conviviale et chaleureuse, et les projets fusent.

Pour 2016, l'association se lance dans de nouvelles activités : Un Loto le 14 février, deux repas du groupe dans l'année.

Il est également prévu que le club participe aux NAP (Nouvelles Activités Péri-scolaires), une activité autour de jeux de société et un goûter, qui favorisera les échanges et les discussions entre deux générations, et qui permettra de clôturer l'année scolaire sur un moment fort.

A noter également la tenue de la prochaine assemblée générale de l'association qui aura lieu le 24 novembre 2016. Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le Président, Jean PARADIS au 03.29.66.35.70.



LA GALETTE DES ROIS AU CLUB

LA SOCIETE DE CHASSE "LA BAUGE"

Les chasseurs, premiers écologistes de terrain

- La preuve par des actions constructives

Les fédérations de chasseurs aménagent et gèrent les milieux naturels. Elles sauvent des zones humides menacées. Elles collaborent avec le monde forestier et agricole à la sauvegarde et à la création d'habitat pour la faune sauvage. Et la Fondation Nationale pour la protection des habitants de la faune sauvage a été créée par les chasseurs. Toutes les recherches, toutes les études scientifiques et tous les travaux **sont exclusivement payés par les chasseurs eux-mêmes**, ce qui n'est pas toujours le cas pour des démarches et actions effectuées par de trop nombreux micro-groupes politiques subventionnés par les deniers publics. Les chasseurs sont quasiment douze mois sur douze à l'écoute de la faune et de la flore sauvage avec des temps d'observations, de comptages, de régulations des espèces nuisibles pour protéger les petits élevages familiaux ou professionnels et de prélèvements pour réguler les accroissements annuels de tous les gibiers afin d'éviter de trop grands dégâts sylvicoles et agricoles. Les chasseurs peuvent donc revendiquer être les premiers écologistes de terrain. Ceux de Tendon, appartenant à la société de chasse "La Bauge" présidée par Denis Cadet depuis plus de trente ans, en font partie et le prouveront - de visu pour tous les amoureux de la nature - durant cette année 2016, en faisant sortir du sol toda, une haie dite de biodiversité.

- Une haie au lieu-dit "Au Xau Le Pot"

Grâce à l'amabilité de toute la famille Villaumé, que tous les "chassous" de "La Bauge" remercient de sa compréhension pour mettre à disposition un terrain, avec le soutien du Conseil Départemental des Vosges (CD88), l'appui de la Fédération Départementale des Chasseurs Vosgiens (FDC88), dont l'opération est pilotée par Laurent Lalvée, technicien fédéral, une haie dite de biodiversité va voir le jour courant 2016. Elle sera plantée au lieu-dit "Au Xau Le Pot", côté "Les Founelles", au bout du chemin du "Bois Le Renard". Elle aura une longueur de 150 m avec un seul rang linéaire. Elle sera composée de 16 bourdaines, 16 framboisiers, 15 saules Marsault, 15 houx, 15 genévriers, 15 noisetiers communs, 15 sureaux rouges, 15 saules pourpres, 15 fusains d'Europe et de 14 genêts poilus, le tout, en parfaite osmose avec le biotope et le bien-fondé dans ce lieu propice (voir ci-dessous). La municipalité de Tendon, avec à sa tête Gérard Clément, maire, et les scolaires de la commune vont se joindre aux "chassous", à leurs différents niveaux, pour participer à cette réalisation de cet écosystème durable.



La future haie sera plantée dans la zone de couleur bleue (plan). Elle sera située au-dessus d'un talus surplombant une route enrobée (photo). Elle permettra, en période hivernale neigeuse, de supprimer ou du moins limiter les congères qui rendent invisible la chaussée.

- Pourquoi des haies

Les haies ont une grande valeur écologique. Dite de "double lisière", elles se trouvent à l'interface de deux milieux : on parle d'écotone. La diversité biologique y est ainsi plus importante. Les haies ont encadré pendant des siècles l'agriculture paysanne de nos ancêtres. Elles fournissaient une partie du bois de chauffage, des piquets pour les clôtures, elles servaient à

délimiter les propriétés et apportaient protection aux cultures et aux élevages. Elles ont modelé les paysages de bocage de la plupart des régions de la France. Le bocage est un territoire où la nature est à la fois respectée et maîtrisée par l'homme. Puis, pendant la seconde partie du XXe siècle, la mécanisation et la modernisation de l'agriculture ont déferlé dans les campagnes. Le paysan a été remplacé par l'agriculteur, puis par l'exploitant agricole, qui s'est souvent spécialisé et on est passé de petites et moyennes fermes en polyculture et élevage à des grands domaines qui pratiquent souvent la monoculture. Pendant cette évolution, la haie a été sacrifiée sur l'autel du remembrement et beaucoup de paysages ruraux ont été dégradés. En quarante ans, de 1960 à 2000, plus de la moitié des haies ont été supprimées en France. En zone de monoculture, la haie représente souvent le seul élément de diversification, quand elle est présente. Si on veut que la haie atténue les effets de la monoculture, il faut qu'elle soit elle-même composée d'essences champêtres diversifiées, adaptées au sol et au climat local, c'est-à-dire présentes sur le territoire régional. La haie, en plus d'être un réservoir de biodiversité, présente de nombreux autres avantages. Elle limite l'érosion des sols, freine l'écoulement des eaux, ce qui favorise l'infiltration dans le sol et réduit considérablement la pollution des eaux. Mais pour remplir ces deux fonctions anti-érosion et anti-pollution, elle doit être installée à des endroits clés, c'est-à-dire le long des fossés et des ruisseaux, de préférence en amont, sur les talus et perpendiculairement au sens de la pente. De plus, celle "Au Xau le Pot" empêchera ou limitera sur 150 m minimum, en période hivernale neigeuse, la formation de congères sur la route, un plus pour la sécurité des automobilistes et autres usagers.

- **Les haies sont des garde-manger**

Dans les haies, les herbivores s'alimentent sur les végétaux des trois strates, du fossé et de la bande enherbée. Les carnivores prélèvent les insectes et tous les habitants de la haie.

- **Les haies sont des crèches**

Les haies offrent des zones de nidification ou de gîte et des zones favorables à l'élevage des jeunes.

- **Les haies sont des refuges**

Par son effet lisière, les haies offrent des conditions optimales pour certaines espèces végétales sauvages. Pour les animaux, elles constituent une zone de protection contre les intempéries telles que le vent, la pluie ou encore le soleil.

Les haies permettent donc à de nombreux mammifères petits et grands, oiseaux de toutes les tailles, mis à part les rapaces (espèces protégées mais destructrices du petit gibier) et insectes, de se nourrir, de procréer, d'élever sa progéniture et de se protéger des conditions climatiques.

Animation, convivialité et distractions

• **Repas des 'chassous'**

Parmi les festivités de la commune qui se déroulent principalement durant les mois d'été, pour contenter les autochtones et vacanciers, les chasseurs ont contribué en 2015, à l'animation du village, en organisant, sous une chaleur caniculaire, un 11^e repas champêtre, qui a regroupé près de 400 convives, sous le super hall à ossature bois, fonctionnel et très esthétique. Une cinquantaine de personnes se sont dévouées sans compter pour concocter une convivialité exemplaire et sans reproches. Gérard Clément, premier magistrat de la commune, Patrick Lagarde, représentant le député François Vannson, Francis Bégin, administrateur du secteur à la Fédération Départementale des Chasseurs Vosgiens, Joël Thomas, président du groupement d'intérêt cynégétique "Le Fossard" et Denis Filhine, son homologue du GIC voisin "La Torelle", et

de nombreux partenaires du monde agricole et sylvicole ont répondu présent au rendez-vous. La journée qui s'est déroulée le dimanche 5 juillet, a été couronnée d'une totale réussite. A l'issue du copieux repas préparé par le maître-queux Philippe Viard et sa dynamique brigade, une tombola et un concours de quilles richement dotés principalement par des entreprises et des artisans du secteur, fort appréciés par les anciens mais aussi par les jeunes, ont largement contribué au succès de la manifestation qui a lieu tous les deux ans. Le prochain rendez-vous est donc donné en 2017.



- **Concours de pêche**

En interne, pour se distraire dans un autre exercice lié à la nature, que certains disciples conjuguent à merveille, le concours de pêche intra-muros, organisé au bord de l'étang de l'aimable partenaire Michel Raucy, a eu lieu le dimanche 13 septembre 2015, avec des récompenses pour tous. Il a permis de consolider l'amitié entre tous les partenaires et tous les acteurs extérieurs qui aident la société tout au long de l'année. François Vannson, député de la circonscription et président du Conseil Départemental des Vosges (CD88), Gérard Clément, premier magistrat de la cité, ainsi que Gérard Mathieu, président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges (FDC88) ont participé aux joyeuses agapes ainsi qu'à la remise des prix et des coupes offerts par de généreux donateurs, que l'association remercie sincèrement, car sans eux, point de manifestation conviviale.



Hommage à Martial Petitgenêt, sociétaire depuis 1983



'Bichoun' au paradis des chasseurs

La forêt était son milieu préféré. Le bois était sa matière adorée. Les chiens étaient ses quatre pattes chouchoutées. Et la chasse était son loisir adulé. Martial Petitgenêt, disciple de St-Hubert depuis son plus jeune âge, est décédé le dimanche 3 janvier dernier, à l'âge de 67 ans, à son domicile de "La Jetée" à Eloyes, où il avait vu le jour le 24 novembre 1948. Il avait été bûcheron à son compte avant d'être employé au sein des Voies Navigables de France (VNF), plus particulièrement pour s'occuper du canal d'alimentation (qui passait à moins de 50 m de chez lui) du réservoir de Bouzey, de 1989 jusqu'à l'âge d'une retraite bien méritée. Il était affectueusement surnommé "Bichoun" par ses amis partenaires de la société de chasse "La Bauge" dont il était actionnaire depuis la présidence de Denis Cadet en 1983, et en était encore le trésorier. Pendant plusieurs dizaines d'années, il a pris le volant du tracteur, une fois par semaine, pour effectuer la distribution de nourriture légale à l'intention de tous les animaux sauvages. Traqueur émérite jusqu'à quasiment la fin de sa vie sur Terre, connaissant toutes les remises comme sa poche, il a toujours eu à ses côtés ou plutôt devant lui, de très bons chiens pour récrier et débusquer, et ainsi procurer du plaisir aux postés. Par sa bonne humeur sans failles, il a toujours su participer joyeusement à l'ambiance conviviale, lors des repas pris à la baraque. C'était un homme très humble devant l'Éternel, doux et gentil avec jamais un mot plus haut qu'un autre. Très dévoué ayant le cœur sur la main, il aimait rendre de nombreux services, sans rien demander en retour. Tous ses copains qui le connaissaient fort bien, le croyaient indestructible. Hélas, aucune personne n'est immortelle. "Bichoun" a donc rejoint le paradis des chasseurs.

Paix en son âme.

Pour le Président et tous les sociétaires : Dominique Berger, partenaire



Bilan 2015 de l'AAPPMA de Docelles - Tendon

La société de pêche a vendu 160 cartes, les ventes se stabilisent malgré une diminution des cartes de pêche à la journée et hebdomadaire suite au manque d'eau dans les rivières cet été.

Divers travaux de nettoyage et de suppression d'embâcles ont été réalisés cette année sur la Vologne, en particulier au lieu dit la Bernie. A Tendon, des travaux de création d'une rigole frayère ont eu lieu sur le tracé de l'ancien canal du Moulin sur la propriété de M. Benoit Aubert. Les travaux ont consisté à la création de la prise d'eau et d'une rigole sur une distance de 80 mètres dans l'ancien lit du canal. Le linéaire total de la rigole est de 200 mètres.



L'activité de l'écloserie va permettre une production d'environ 30 000 œufs cette année. 5000 alevins ont été déversés dans le ruisseau des 9 prés au mois de mars, une pêche d'inventaire pratiquée en Octobre permis de contrôler la réussite du déversement. Après 7 mois les truitelles ont une taille moyenne de 7 cm, la population du ruisseau est estimée à 600 truitelles.



Plusieurs animations ont eu lieu avec les écoles de Tendon et de DOCELLES afin de faire découvrir la reproduction de la truite fario aux élèves. 28 élèves des écoles de Docelles, tendon faucompierre et Laveline du Houx ont participé à la fête de la pêche. Le repas annuel a réuni 110 convives autour d'une choucroute.

Le prix des cartes de pêches reste inchangé : 81 € pour une carte complète, 21 € pour les mineurs, 6 € pour les moins de 12 ans, 32 € pour la carte hebdomadaire, 15 € pour les cartes à la journée, 32 € pour les cartes découvertes femmes.

En 2016, l'association rejoint le **GAP** (Groupement d'Action Piscicole) constitué des associations de la Bresse, Gerardmer, Le Tholy, Saulxures, Vagney, Cornimont, Le Ménil et Ventron. Cette réciprocité volontaire et payante est disponible au tarif de 15 € pour les majeurs, 8 € pour les cartes mineurs femmes et hebdomadaire, 2 € pour les cartes à la journée et découvertes. Cette réciprocité vous donne le droit de pêche dans 5 lacs (Gerardmer, la Bresse), 7 étangs et de nombreux ruisseaux et rivières de 1 ère catégorie du domaine privé.

Un carnet de prise de salmonidés vous est remis lors de l'acquisition de votre carte de pêche. Il est obligatoire de noter immédiatement chaque prise de salmonidé conservé (maximum 6 truites par jour).

Les cartes sont disponibles au bureau de Tabac de Docelles et sur Internet www.cartedepeche.fr.

Le président, Michel VILLAUME

LA LEGION VOSGIENNE DE TENDON FAUCOMPIERRE

Dans notre section locale (N°111), bien que comme partout, nous subissons le vieillissement des adhérents, l'effectif reste stable.

Si deux adhérents ont démissionné pour raison de santé, nous avons eu le plaisir d'accueillir un nouvel habitant de Tendon, ancien combattant AFN, Monsieur Claude GROS, à qui nous avons remis la Croix du Combattant le 11 novembre dernier. Félicitations à Claude.

Plusieurs adhérents sympathisants ont bien voulu se joindre à nous :

Marie-Claire MICHEL, maman de notre jeune dévoué porte-drapeau Mathieu de Faucompierre,
Jean-Louis MOREL de Tendon

Michel PARADIS, Maire de Faucompierre,

Jean PARADIS, Président du Club des Cascades de Tendon.

Toutes les cérémonies patriotiques ont été honorées de la présence de nos porte-drapeaux, ainsi que lors des obsèques des nôtres dans les communes environnantes.

Le 11 novembre dernier, ont reçu la médaille de bronze de la Légion Vosgienne à la salle polyvalente : Roger LEHIR, Berthe SAYER, André MOULIN, Dominique AUBERT et Camille MOUHAT.

La journée du 11 Novembre s'est terminée par le repas convivial à Docelles auquel 33 personnes ont participé.

Roger PIERRE, Président de la section.



Cérémonie du 11 Novembre à Tendon

ASSOCIATION DING-DINGUE-DEUCH

La convivialité était toujours au rendez-vous en cette année 2015.

Nos vieilles mécaniques ont pu rugir lors d'une sortie en Alsace. Après visites et dégustations nous avons terminé le périple au musée de la 2cv à Troisfontaines.

Comme à notre habitude notre participation aux courses dans la boue de St Maurice et Granges sur Vologne fut toujours d'actualité.

Avec l'aide de nos amis de la société de chasse de Tendon, nous avons fini l'année en beauté avec une soirée de nouvel an qui a ravi les convives.

Environ 300 personnes nous ont rejointes à la salle d'Eloyes pour célébrer la nouvelle année dans la joie et la bonne humeur. Merci à tous ceux qui ont contribué à cette belle manifestation !

Nous participerons encore aux courses dans la boue en 2016 et nous prévoyons également au moins une sortie 2CV.

Vincent



L'ENSEMBLE LYRIQUE INTERLUDE

L'Ensemble Lyrique Interlude existe depuis une vingtaine d'années. Créé par Marcel Deroian, professeur de chant et artiste des chœurs à l'Opéra de Nancy sous le nom « Nancy Lyrique », il a ensuite été repris par Solange Fober, chef de chant à l'Opéra. L'Ensemble est désormais créé en association sous le nom « Interlude ». Il rassemble des passionnés du chant, et plus particulièrement d'art lyrique. Leur particularité est de se produire aussi bien en chœur qu'en solistes.



CONCERT DU 17 JANVIER 2016 A TENDON

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2016

JANVIER	29	Assemblée Générale de l'Amicale de Sapeurs Pompiers
	30	Après-midi Activités manuelles, proposée par le CMJ
FEVRIER	06	Assemblée Générale des l'association Ding Ding Deuche
	14	Loto organisé par le Club des Cascades
MARS	05	Carnaval par L' Association Familiale Tendon-Faucompierre
AVRIL	17	Repas des Aînés par l' Association Familiale
MAI	08	Commémoration de la victoire du 8 mai 1945
	14	Groupement d'achat de fleurs organisé par l' Association Familiale
	29	Fête des Mères par l' Association Familiale
JUIN	18	Feux de Saint-Jean et repas organisés par l' Amicale des Sapeurs-Pompiers
	25	Fête de l'école
JUILLET	14	Fêtons la Bio par le GAB88 et l' Amicale des Sapeurs Pompiers
	24	Fête du pain aux fruits et de l'artisanat organisée par l' Amicale Laïque
	<i>A définir</i>	Spectacle sous la halle, par l'Association Familiale
AOUT	21	Vide-grenier organisé par l' Association Familiale
<u>SEPTEMBRE</u>	04	Messe au Maquis du Haut du Bois
	<i>A définir</i>	Sortie familiale, organisée par l'Association Familiale Tendon Faucompierre
OCTOBRE	<i>Courant oct.</i>	Assemblée Générale de l' Amicale Laïque
NOVEMBRE	11	Commémoration de l'Armistice 1918
	26	Sainte-Barbe par l' Amicale des Pompiers
DECEMBRE	03	Téléthon organisé par l' Amicale des Pompiers
	03	Fête de la Saint-Nicolas organisée par l' Association Familiale
	04	Repas des Aînés proposé par la commune
	24	Visite du Père Noël aux Anciens par l' Amicale Laïque
JANVIER 2017	07	Assemblée Générale de l' Association Familiale
	1 ^{ère} quinzaine	Sortie cinéma organisée par l' Amicale Laïque

